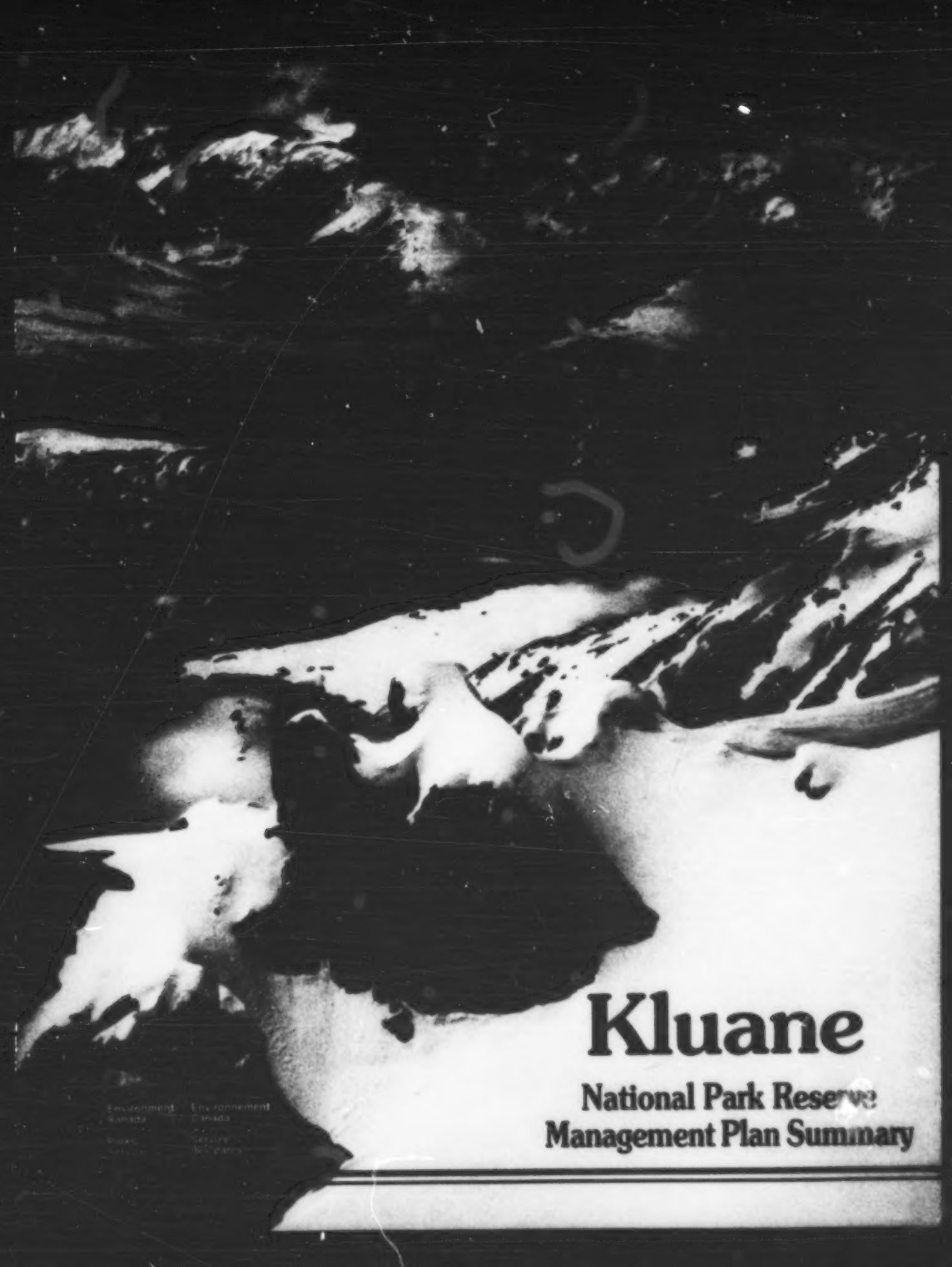

Kluane

National Park Reserve
Management Plan Summary

Environment Canada — Parks
Environnement Canada — Parcs

FOREWORD

I am pleased to approve the revised Park Management Plan for Kluane National Park Reserve. It is a reflection of the Canadian Parks Service's continued commitment to sustain the ecological integrity of one of Canada's great northern national parks.

The proposal to develop a public access system on the east side of the Slims River to the Kaskawulsh Glacier has been dropped due to environmental and financial constraints. Instead, an environmentally and economically sound access system is proposed in the area of the Dezadeash and Alsek valleys. I have rejected proposals for new road developments in favour of controlled air and water access.

I know there have been concerns that incremental use could degrade the qualities of this pristine area. Hence, the plan outlines criteria for preserving wilderness. Future actions will be measured against these criteria to ensure that Kluane's character remains uncompromised.

The protection and preservation of our heritage resources can only be guaranteed if corresponding efforts in research, monitoring and environmental assessment are in place to direct resource management. A prioritized research program has been outlined to ensure that compatible public use is balanced by vigorous protection.

In the spirit and intent of recent amendments to the National Parks Act, *public consultation played a major role in the planning program. I would like to thank the people of the Yukon for their strong show of interest in the future of Kluane, and particularly those who took the time to organize groups and individuals to voice their opinion.*

Lucien Bouchard
Minister of the Environment

May 23, 1990

TABLE OF CONTENTS

Page

1.0 INTRODUCTION 1
1.1 EXECUTIVE SUMMARY 1

2.0 BACKGROUND 1
2.1 PARK PURPOSE STATEMENT 1
2.2 NATIVE LAND CLAIMS 3

3.0 PLAN DECISIONS 3
3.1 PARK MANAGEMENT OBJECTIVES 3
3.2 SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND WILDERNESS MANAGEMENT 4
3.3 MARKETING DIRECTION 4
3.4 ZONING 4
3.5 VISITOR ACTIVITIES, SERVICES AND FACILITIES 7
3.5.1 Pre-Trip Services 7
3.5.2 Enroute Services 7
3.5.3 Arrival Services 7
3.5.4 Departure Services 7
3.5.5 Extension Services 7
3.5.6 In-Park Services 7
* Highway Corridor 7
* Mush and Bates Lakes/Alder Creek Valley 8
* Kathleen Lake 8
* Dezadeash-Alsek Valleys 8
* Slims River Valley 9
* Duke and Donjek Rivers Area 9
* The Icefields 9
* Trails 10
3.5.7 Air Access 10
3.5.8 Interpretation 10
3.6 RESOURCE CONSERVATION 10
3.6.1 Aquatic Resource Management 11
3.6.2 Bear Management 11
3.6.3 Sheep Mountain Area Management 11
3.6.4 Public Safety 11
3.6.5 Law Enforcement 11
3.7 CULTURAL RESOURCE MANAGEMENT 11
3.7.1 Historical Resource Management 12
3.7.2 Archaeological Resource Management 12
3.8 REGIONAL INTEGRATION 12
3.8.1 Kluane Region Tourism Plan 12
3.8.2 Kluane Region Land Use Planning 12
3.8.3 Regional Conservation Strategies 12
3.9 ENVIRONMENTAL ASSESSMENT AND REVIEW PROCESS 12
3.10 SOCIO-ECONOMIC STATEMENT 13

1.0 INTRODUCTION

Management plans are conceptual guides for the use, operation, and administration of a national park. This plan describes the purpose of Kluane in the national park system and is an expression of Canadian Parks Service (CPS) policies applied to the park in its regional and territorial context. It is the result of an extensive program of public consultation, resource analysis and market studies.

1.1 EXECUTIVE SUMMARY

The intent of the revised Kluane Park Management Plan is to increase access opportunities for visitors to see Kluane's interior firsthand in ways that ensure that the park's wilderness integrity is preserved.

The plan recognizes the nature and needs of Kluane's visitor groups, particularly their age, motivation, market demands and travel patterns. A new marketing image and direction is proposed.

The predominant emphasis on visitor use is along Kluane's peripheral areas. A variety of opportunities are available for day-use, exhibits, interpretation, short walks and self-guided trails. These will be augmented or enhanced.

Particular emphasis is placed on the controlled use of aircraft and watercraft to reach interior portions of Kluane, eliminating the need for road construction. Increased use of these modes is also proposed for greater support of backcountry wilderness recreation.

Resource management initiatives will continue the implementation of the Park Conservation Plan with particular emphasis on the management of grizzly bears and aquatic resources.

Highlights of the plan include the following:

- development of a new marketing direction for Kluane as "Yukon's premier accessible wilderness area";
- day-use area developments at Mush Lake, Alsek Pass and Sheep Creek;
- greater use of aircraft for touring the Icefield Ranges;
- aircraft use for wilderness recreation support (drop-off, pick-up, supplies) at select areas such as the Lowell Glacier, and the Donjek Valley;
- boat tour trials and feasibility studies for private sector day-tours from Haines Junction to the Lowell Glacier;
- provisions for day and overnight rafting on the Dezadeash and Alsek rivers;
- development of territorial highway approach signs, exhibits and park identification; and,
- co-ordinated regional planning with the Government of the Yukon (land use, tourism, conservation strategies, etc.).

2.0 BACKGROUND

2.1 PARK PURPOSE STATEMENT

Established in 1972, Kluane National Park Reserve is a 22,015 sq. km wilderness in the southwestern corner of the Yukon (Fig. 1). Centered on the icefields of the St. Elias Mountains, the park is a land of valley glaciers, ice-scoured peaks, clear mountain lakes and silt-laden rivers. Ice, glacial deposits, meltwater and seismic activity continue to shape the park. Geologically, Kluane is a young and active landscape. This coast mountain wilderness supports an intricate diversity of vegetation and wildlife in a land of short summers and long, cold winters.

Kluane Wilderness *Canadian Parks Service (C.P.S.)*

Kluane National Park Reserve protects for all time a Natural Area of Canadian Significance representative of the Northern Coast Mountains Natural Region. The park includes the peaks and icefields of the St. Elias Mountains. Valley glaciers, such as the Donjek, Kaskawulsh and Lowell, form here and flow out into a surrounding area inhabited by a wide variety of plant and wildlife species. Predominant are communities of white spruce in the montane zone, a wide variety of willow species in the subalpine, and fescue and white dryas in the alpine. The major large animal species are Dall's sheep, grizzly bear, mountain goat and moose. Small mammals characteristic of the park include hoary marmot, porcupine, snowshoe hare and arctic ground squirrel.

Special protection is required for critical wildlife habitats such as those for Dall's sheep, grizzly bear, mountain goat and kokanee salmon, rare plant species and representative ecosystems. The park landscape is the result of a complex series of geologic processes influenced by Kluane's position along a major tectonic zone. The predominant agent of landscape formation is glaciation, and Kluane displays many special features as a result such as rock glaciers and surging glaciers.

Dall's Sheep *C.P.S.*

Kluane's human history is rich in the traditions of the Southern Tutchone. The park area was also an economic, political and cultural hinterland of the powerful Chilkat and Tlingit peoples of the Alaskan coast. Gold and the Dalton Trail brought white men into the region on their way to the Klondike Gold Rush of 1898. Considerable archaeological work remains as the evidence of man's earliest appearance in the region and is only beginning to be understood.

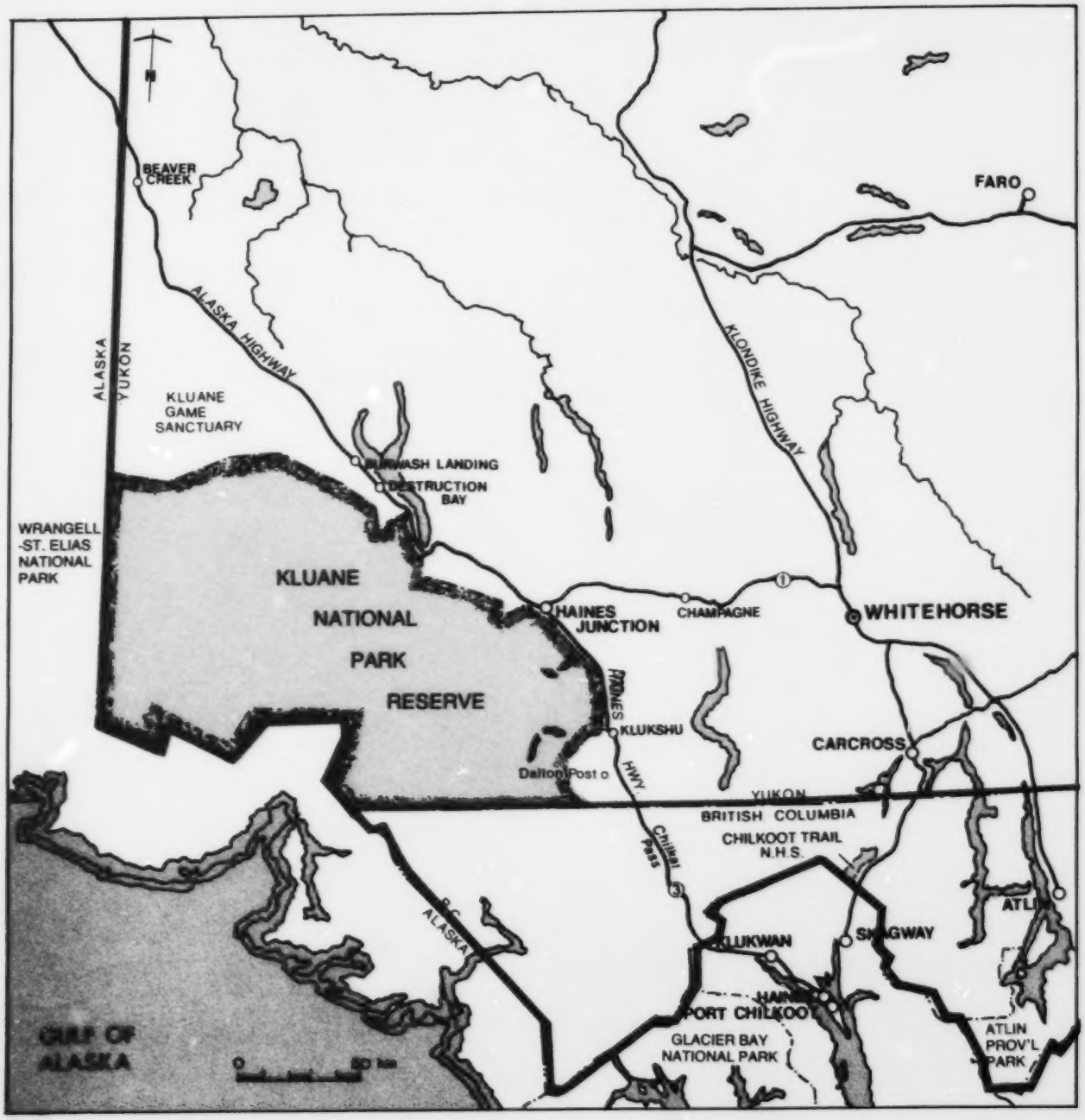

Figure 1. Kluane regional setting.

Kluane encourages the public understanding of the meaning and value of its natural and human resources. Special features and associated themes which may serve to interpret what the park represents include: Mt. Logan, Canada's highest peak; the St. Elias Icefields, the largest nonpolar ice-fields in the world; the wildlife of the park and its relationship to the landscape and wilderness character of the area; valley glaciers, the largest and longest in Canada; many classic examples of glacial landforms such as cirques, moraines, U-shaped troughs and hanging valleys; examples of alpine and rock glaciers; and remains of turn of the century gold mining activity such as that at Bullion Creek.

Kluane encourages appreciation and enjoyment of its accessible wilderness, rugged environment and unspoiled beauty. Visitors may experience the stark beauty and severity of an icefield or be inspired by the spectacular scenery and rugged nature of the Kluane ranges. The park will offer appropriate wilderness recreation activities that serve to emphasize the primary role of bringing man closer to nature in the Kluane wilderness.

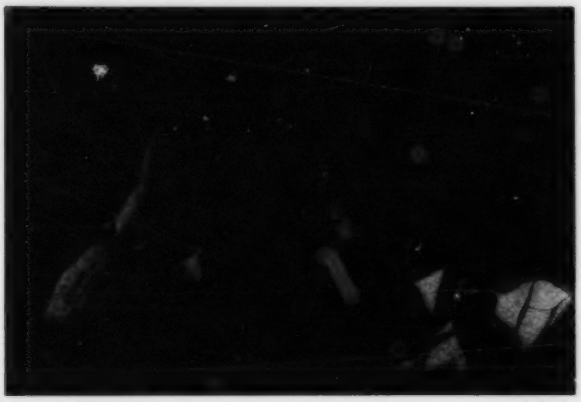

Viewing Wildlife C.P.S.

Kluane's location adjacent to the Wrangell-St. Elias National Park in Alaska provides an excellent opportunity for international co-operative planning and conservation. The park will also encourage and develop co-operative programs with neighbouring land management agencies in the Yukon to ensure a complementary approach to management and protection of resources, particularly along the Alaska/Haines Highway corridor and in the Kluane Game Sanctuary.

2.2 NATIVE LAND CLAIMS

The native peoples of the Yukon, represented by the Council for Yukon Indians (CYI), are negotiating a comprehensive land claims settlement. Until this process is concluded, Kluane will retain its national park "reserve" status which allows for potential claims by native peoples for any right, title, or interest in the park area.

Land claims legislation takes precedence over the *National Parks Act*. CPS has no direct jurisdiction over the settlement of these claims but does provide the Office of Native Claims with an assessment of the potential implications for the park. For instance, in order to respect the terms of the land claims agreement, lands claimed by the settlement would be excised from the park. CPS will work closely with members of the Champagne-Aishihik Band and Kluane Tribal Council to develop a draft park agreement. Items will include advice on the management of the park, the exercising of traditional rights, employment and economic opportunities.

Upon the negotiated completion of the land claims process, CPS will amend the Kluane National Park Management Plan to include the provisions of the claims agreement.

3.0 PLAN DECISIONS

3.1 PARK MANAGEMENT OBJECTIVES

Park management objectives provide direction for resource preservation, visitor use, administration, and regional co-operation. They are the framework for the future planning, development and operation of Kluane.

Public feedback supporting Kluane's primary objective has been unequivocal. This primary objective is: *"to preserve the wilderness character of Kluane National Park Reserve."*

Remaining park objectives will be achieved within the spirit of the primary objective. These are:

- to protect the natural and cultural resources of Kluane;
- to allow natural processes to continue without interference except to offset man's influence, or to protect unique resources or man-made facilities;
- to expand interpretation and information services to ensure that visitors of all ages and capabilities have opportunities to learn about the four main park themes;
- to develop services and programs which will provide park visitors with opportunities to gain better access to the interior of the park but which will also ensure that the wilderness character of the park is maintained;

Planning the Park. C.P.S.

- to improve services and facilities in the highway corridors bordering the park so as to provide convenient and appropriately designed opportunities for park visitors (who spend only a short period of time in the region) to enjoy the Front Ranges of Kluane;
- to encourage the development, by private interests, of commercial visitor accommodation and related services outside the park along the Haines/Alaska highway corridors. Such facilities will not be developed in the park;
- to ensure that the management and operation of Kluane National Park Reserve is integrated with the region's activities and concerns in a fashion compatible with the park's other management objectives; and,
- to allow for the involvement of the public with Kluane National Park Reserve through activities such as volunteer programs and co-operative associations.

3.2 SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND WILDERNESS MANAGEMENT

It is the intent of the CPS program policy to include the principles of sustainable development as a fundamental program guide for the future management of our natural and cultural resources.

The CPS program, and this plan, contribute to the larger national mandate on environmental management: as economic alternatives to more resource depleting land uses, as examples of Canada's highest order of land stewardship, as reserves of biological and genetic materials, as ecological benchmarks, as cultural and historic milestones, all providing inspiration for present and future generations of Canadians. Public opinion holds that proposals for Kluane's management and development must not deplete the park's wilderness character. Accordingly, a concept of "sustainable wilderness management" emerged from public input with certain criteria that CPS should use to evaluate park management/development proposals or actions. Three criteria, accepted by CPS, were proposed.

- ***Compatible***
  Park use and management actions will be compatible (sympathetic and complementary) with the wilderness nature of the park and the sensitivity of its resources.
- ***Controllable***
  CPS will ensure that control is maintained with respect to the means, timing, and frequency of a particular park use or management action.
- ***Reversible***
  CPS will monitor the effects of park use and management, adjust actions in response if required, or completely remove a use or facility if necessary.

3.3 MARKETING DIRECTION

Studies show that emphasizing Kluane's accessibility is the key to developing a successful marketing strategy. The intent of the marketing program for Kluane is to develop the park as "*the premier accessible wilderness recreation area in the Yukon.*" The following initiatives will guide this new marketing direction.

- The marketing image of Kluane will be redefined from that of an inaccessible wilderness of spectacular icefields surrounded by the barrier of the Front Ranges to that of an accessible Yukon mountain wilderness. The market position of the park would simply be that of the premier accessible and protected wilderness area in the Yukon which provides as wide a range of wilderness recreation opportunities as is offered anywhere.
- Kluane will be developed as a wilderness destination by allowing controlled air and boat access into the park, by constructing trails of higher standard and by encouraging appropriate private sector initiatives which will allow people of all ages to reach the backcountry.
- Advance information and promotion of the park will be improved. More interpretive and recreational opportunities for visitors along the bordering highway corridors will be developed creating new short-duration access opportunities. These initiatives should encourage the short stay visitors to extend their visit in the area and take advantage of new opportunities to experience the park firsthand.

Resting on the Trail *C P S*

- CPS will work with other regional and territorial agencies, both public and private, to strengthen Kluane's marketing position.

3.4 ZONING

CPS uses a zoning system in national parks to classify land and water areas according to their need for protection and their capability to sustain visitor use. The system consists of five zones ranging from Zone I (*Special Preservation*) which emphasizes specific resource protection and permits only minimal (or no) public use, to Zone V (*Park Services*) which provides for centralized visitor services and park administration facilities (Fig. 2). There are no Zone V areas in Kluane.

The majority of Kluane is zoned for wilderness or special preservation management reflecting the park's primary objective.

The following zoning plan is Kluane's guidance for resource preservation, management, and visitor use (Fig. 3).

Zone I *(Special Preservation)* has been designated for thirteen areas:

- Logan Nunatuk
- Steele Creek Alpine
- Mt. Hoge/Donjek Valley
- Duke River Headwaters
- Bullion Creek Dunes
- Sheep Mountain
- Slims River Delta
- Alsek/Kaskawulsh Grizzly Bear Protection Area
- Goatherd Mountain
- Lower Alsek River
- Sockeye Lake and River
- Fraser Creek Fen
- Airdrop Archaeological Site (unmapped)

Zone II (*Wilderness*) is by far the largest Zone in Kluane reflecting the predominant purpose and use of the park's resources. All areas not otherwise zoned are Zone II.

Zone III *(Natural Environment)* is applied to limited areas describing specific access routes or areas where controlled and limited mechanized access is permitted. The key feature of this zone is the intent to control access and maintain a low density of use or to ensure the preservation of a certain park character or experience for visitors. Zone III areas include:

- the existing low-grade route to Mush Lake, the Mush Lake day-use area, Mush Lake and Bates Lake;

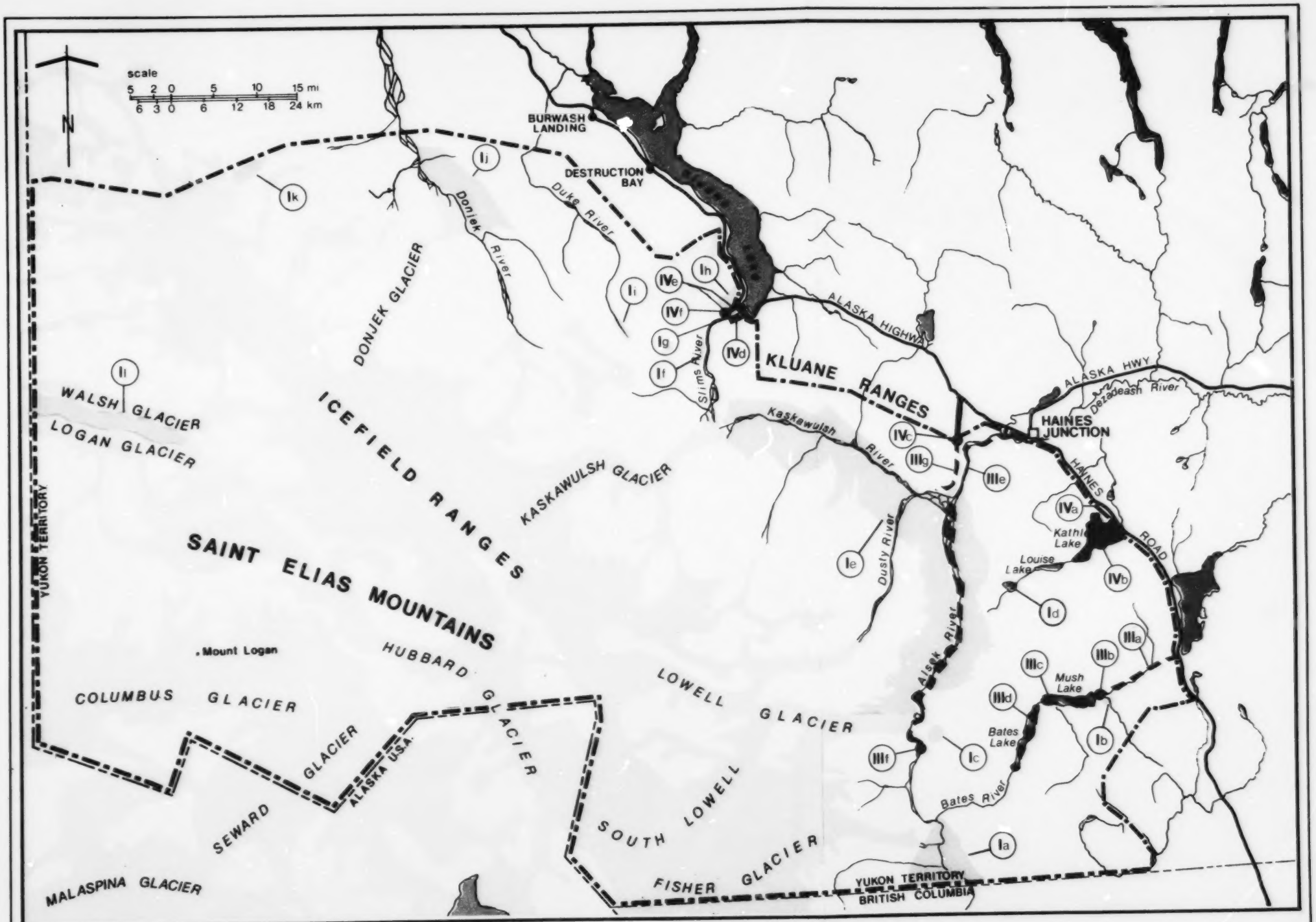

KLUANE *NATIONAL PARK RESERVE*

ZONE I. SPECIAL PRESERVATION AREAS

- Ia. Lower Alsek River
- Ib. Fraser Creek Fen
- Ic. Goatherd Mountain
- Id. Sockeye Lake and River
- Ie. Kaskawulsh-Alsek Grizzly Protection Area
- If. Bullion Creek Dunes
- Ig. Slims River Delta
- Ih. Loess Steppes/Sheep Mtn.
- Ii. Duke River Headwaters
- Ij. Mt. Hoge/Donjek Valley
- Ik. Steel Creek Alpine
- Il. Logan Nunatak

NOTE: Scale of zones encompassing small areas is exaggerated.

ZONE II. WILDERNESS

Any area within the park boundary not designated as Zone I, III, or IV.

ZONE III. NATURAL ENVIRONMENT

- IIIa. Access Road to Mush-Bates
- IIIb. Mush Lake Day-Use Area
- IIIc. Mush Lake
- IIId. Bates Lake
- IIIe. Dezadeash/Alsek Rivers Corridor to Toe of Lowell Glacier
- IIIf. Day-Use Area near Lowell Glacier
- IIIg. Low-Grade Route to Bear Camp

ZONE IV. OUTDOOR RECREATION

- IVa. Kathleen Lake Day-Use Area
- IVb. Kathleen Lake
- IVc. Alsek Day-Use Area
- IVd. Vulcan Creek Access Road
- IVe. Sheep Creek Access Road
- IVf. Sheep Creek Day-Use Area

ZONE V. PARK SERVICES

There are no Zone V areas in Kluane.

Figure 2. CPS Zoning Plan.

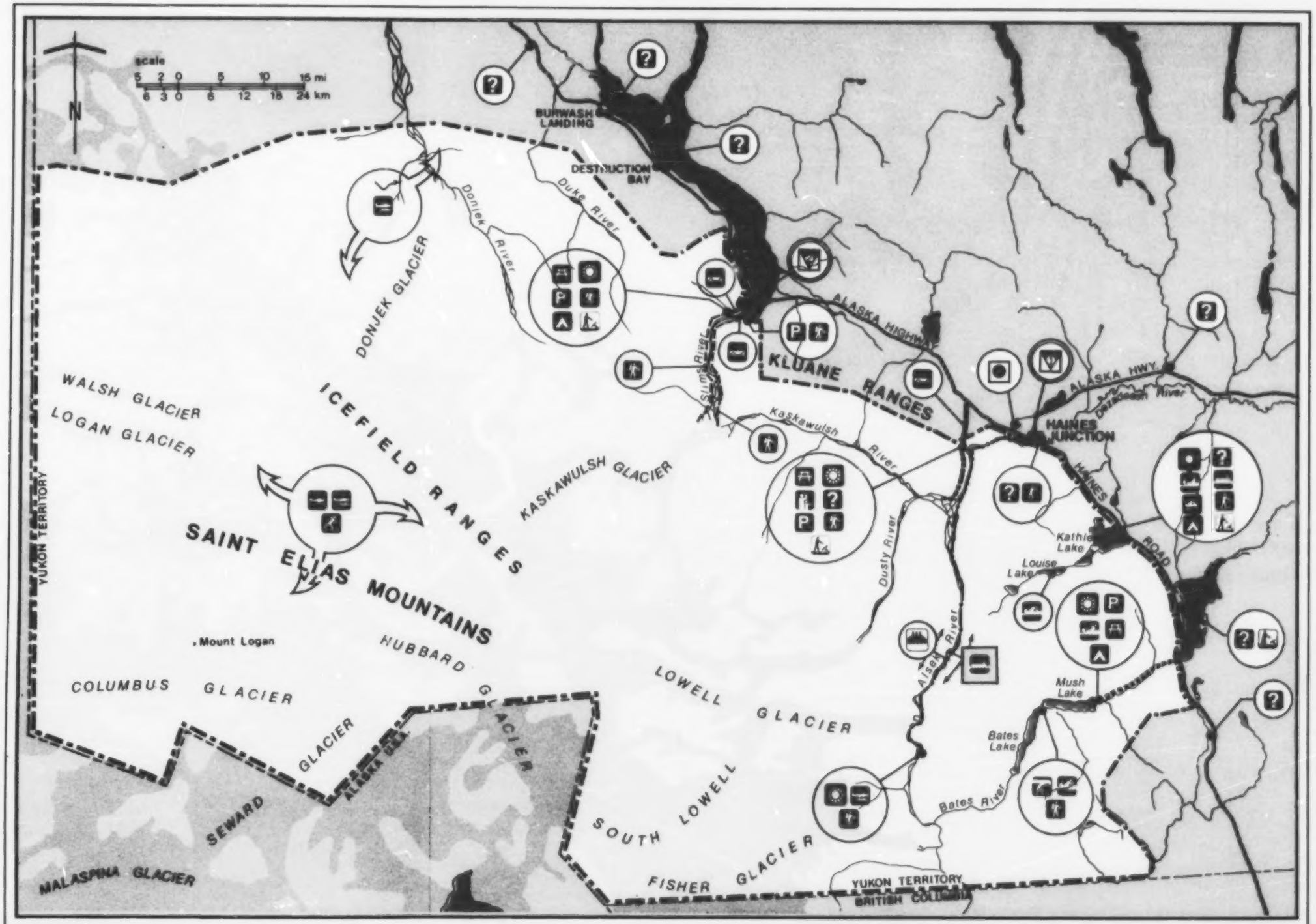

KLUANE *NATIONAL PARK RESERVE*

- Existing
- Proposed
- Experimental

- Haines Junction Visitor Centre
- Sheep Mountain Visitor Centre
- Operations Centre

Existing	Proposed
Camping	

- Day-Use Area
- Parking
- Picnic Area
- Viewpoint
- On-Site Exhibit/ Information
- Interpretive Walk

- Day-Use Trail
- Overnight Hiking Trail
- Ski-Touring
- Canoeing
- Portage
- Motor-Boating

- Tour Boat
- Rafting
- Air Sightseeing
- Aircraft Drop-Off
- Snowmobiling
- Unregulated Vehicular Access

- Existing Access Road
- Access Road Proposed for Upgrading
- Existing Lowgrade Road (Regulated Access)
- Proposed River Access (Regulated)
- Proposed Hiking Trail

Figure 3. Plan Proposals.

Bates Lake *C P S*

- the Dezadeash and Alsek rivers from the park boundary to the toe of the Lowell Glacier; and,
- the existing low-grade route to Bear Camp area (for guided tours and raft pull-out).

Zone IV *(Outdoor Recreation)* provides for unregistered motorized access to selected areas. Zone IV park areas are very limited and are largely confined to boundary access points. They include:

- Kathleen Lake campground, day-use area, and access right-of-way;
- Kathleen Lake;
- the proposed day-use area and access right-of-way at the park boundary in the Alsek Pass;
- the access right-of-way and trailhead parking area on the east side of the Slims River delta; and,
- the Sheep Mountain Visitor Reception Centre, exhibit, access right-of-way to Sheep Creek and the proposed trailhead/day-use area.

3.5 VISITOR ACTIVITIES, SERVICES AND FACILITIES

The purpose of Kluane's visitor activities program is to ensure the provision of park-compatible visitor services and facilities.

3.5.1 PRE-TRIP SERVICES

The comprehensive park information package will be upgraded in quality and distributed to the public inquiring about Kluane. This will allow better trip planning and give visitors options for using the park and perhaps extend their stay in the region. CPS will continue to liaise with other tourism agencies and promote joint marketing ventures with related destination areas.

3.5.2 ENROUTE SERVICES

The park information package will be a comprehensive reference for potential park visitors. Park publications will continue to be distributed at "gateways" to the Kluane region (Beaver Creek, Haines (Alaska), Watson Lake and Whitehorse). Another important enroute need is to upgrade advance highway signs. There will be highway exhibits at the eastern, northern, and southern approaches to the park interpreting Kluane and the region. Park boundary and identification signs will also be improved.

3.5.3 ARRIVAL SERVICES

Visitors will receive reception services at three locations: Haines Junction, Sheep Mountain and Kathleen Lake.

The visitor reception centre in Haines Junction will continue to provide in-depth information to visitors. The information desk and the regional orientation program provided on videodiscs are joint Yukon-Canada services. The visitor reception centre will be analyzed to assess the need for future services.

Haines Junction Visitor Reception Centre *C.P.S.*

The Sheep Mountain Visitor Reception Centre has been reconstructed to better serve the 35,000 travellers who stop there each summer. A new interior exhibit for the centre is under development.

Campers and day visitors to Kathleen Lake will be served by an on-site exhibit, information kiosk and kitchen shelter.

3.5.4 DEPARTURE SERVICES

Departure services in Kluane will not be extensive. Highway signs and exhibits will provide a sense of departure and a reinforcement of park interpretation themes. The comprehensive information package will provide visitors with material which they can read upon the continuation of their journey.

3.5.5 EXTENSION SERVICES

All visitors should have opportunities to learn about Kluane's themes and to appreciate its incomparable wilderness resources. The park interpretation program will carry out extension programming in the Yukon through the use of publications, video tapes, and some personal programming when appropriate. The park will also be represented in national and regional promotions, advertising and extension programming. Whenever possible, the park will be promoted jointly with other Yukon tourism destinations.

3.5.6 IN-PARK SERVICES

The "in-park" visitor activities program ensures that all visitor groups have opportunities to enjoy appropriate recreational activities in settings that provide them with a firsthand experience of Kluane. The following sections describe specific development of services or facilities in each of Kluane's activity settings.

Highway Corridor

The Kluane region drive bordering the park is one of the most scenic auto routes in the Yukon. The highway corridor will cater to organized bus tours, auto-sightseers, and overnight campers. The experience offered here will be short duration stops at selected pull-offs and on-site exhibits.

Alaska Highway/Haines Junction *C.P.S.*

- In concert with the Government of the Yukon, CPS will develop a series of highway corridor pull-offs, exhibits, and signs to promote the awareness and interpretation of Kluane.

Mush and Bates Lakes/Alder Creek Valley

Prior to park establishment the Alder Creek Valley provided access to two large lakes in the interior of the southern Kluane area for boating, fishing, and hiking. An old mining track was traversed by vehicles capable of fording streams. CPS intends to re-establish this low-density use of the Mush and Bates Lakes area under controlled and fixed-capacity conditions. The primary visitor experience will be low-density aquatic-based backcountry recreation.

- CPS will maintain the existing low-grade/low-volume road from the Haines Highway to Mush Lake. No bridging will be constructed.
- A primitive day-use area/campground will be developed at the Mush Lake terminus.
- A self-registration quota system based on day-use area and campground capacity will be developed.
- Mush Lake will be zoned to allow motorboat use.
- Motorboats on Bates Lake will be permitted for shuttle purposes only to facilitate extended wilderness recreation and will require a Superintendent's permit. The intent of this permit is to restrict the use of motorcraft to lake transit purposes only.
- A trail system will be developed around the Mush-Bates area and eventually linked to the Alsek Valley-Lowell Glacier via a Goatherd Mountain route.
- CPS will investigate the placement of a commercial key-lock canoe operation on Mush and Bates lakes.
- Zoning for Bates Lake will be reviewed upon completion of an area trail system with a view to eliminating the need for motorboat use.

Kathleen Lake

The Kathleen Lake area will continue to be developed as the park's focal point for highway-accessible aquatic-based recreation and camping. Continuing development will concentrate on interpretation and day-use trail facilities.

- Kathleen Lake will be zoned for general motorized access, including winter snowmobile access to facilitate ice-fishing recreation.

Picnic at Kathleen Lake *C.P.S.*

- Sockeye and Louise lakes will remain Zone I (Special Preservation) and Zone II (Wilderness) respectively in aid of the continuing aquatic resource management of these waters.
- CPS will investigate the placement of a commercial key-lock canoe operation on Louise Lake.
- CPS will develop short, interpretive walks at the lake suitable for more elderly visitors and families, the predominant visitor groups.
- CPS will continue to acquire private cottage holdings on Kathleen Lake as they become available. Management intent remains to redevelop the lakeshore for general public use.

Dezadeash-Alsek Valleys

The Dezadeash-Alsek valleys have features not accessible elsewhere in Kluane, particularly the geomorphological features of Recent Lake Alsek. An existing mining track from the Alaska Highway near Bear Creek crosses three kilometres of the Kluane Game Sanctuary to the park boundary and extends some eighteen kilometres further to Sugden Creek. It is the intent of CPS to develop the compatible access potential of this corridor. The Dezadeash and Alsek rivers will provide controlled rafting and boating opportunities.

- CPS will work with the Yukon government and local residents to develop a general vehicle access road in the Alsek Valley from the Alaska Highway through the Kluane Game Sanctuary to the park boundary.
- A day-use interpretation exhibit and observation area will be developed inside the park boundary to cater to highway travellers.
- CPS will investigate the feasibility of developing a commercial shuttle operation to take visitors from the day-use area to an overlook near the junction of the Kaskawulsh and Dezadeash rivers.

- The old mining road will be maintained and zoned to accommodate controlled vehicle access beyond the day-use area (Zone III - *Natural Environment*).
- CPS will test the feasibility (technical, logistical, environmental, and economic) of a boat tour from Haines Junction to the Lowell Glacier via the Dezadeash and Alsek rivers.
- Rafting on the Dezadeash and Alsek rivers (both private and commercial) will be encouraged. Raft pick-up will be permitted at a designated point along the Sugden Creek road by permit.
- Aircraft landings will be permitted at the Lowell Glacier to pick up visitors on extended raft trips (or for day-use or to facilitate backcountry wilderness recreation in the area). All landings will be controlled by permits.

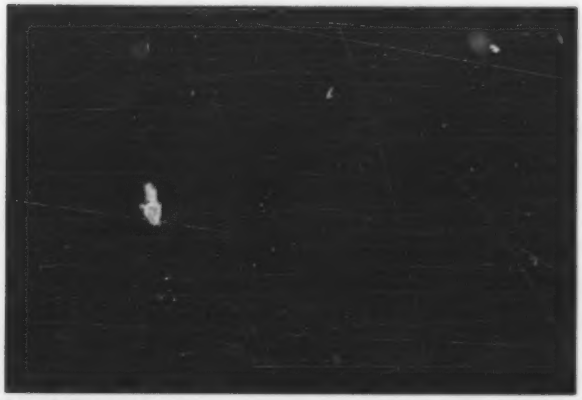

Lowell Glacier-Alsek River C.P.S.

Slims River Valley

The Slims River Valley on the Alaska Highway will continue to be developed as the premier highway-accessible backpacking trailhead and day-use area for the northern Kluane region.

- The eastern side of the river valley was the proposed site of a public access system to the Kaskawulsh Glacier described in the 1980 Park Management Plan. For technical, financial, and other reasons, this proposal has been abandoned.
- The existing old Alaska Highway alignment will be maintained to the edge of Vulcan Creek fan as general access to a trailhead parking/staging area.
- A trail will be developed to the Kaskawulsh Glacier.
- Bear management will continue to be a high priority in the entire Slims Valley. All registered hikers will be required to use bear-proof food containers provided by CPS.
- The west side of the Slims River Valley, particularly the Sheep Mountain environs, will remain the primary focus of visitor facilities in the area.
- A short interpretive trail will be developed at Sheep Mountain to facilitate observation of Dall's sheep while minimizing disturbance of the animals or their habitat.
- The existing road alignment to Sheep Creek will be maintained at its present standard for general public access.
- A primitive day-use/trailhead facility will be developed at Sheep Creek.
- A trail will be built from Sheep Creek to Observation Mountain.

Duke and Donjek Rivers Area

The Duke and Donjek rivers area presents exceptional opportunities for extended wilderness recreation. The terrain lends itself to hiking without the need for developed trails. Visitors can experience the highest quality wilderness recreation Kluane has to offer. Access and support for visitors will often be by air because of the distances involved in penetrating the region. CPS intends to maintain this region for wilderness backcountry use of the highest order.

- Facility development in this area is unwarranted. CPS intent is to increase awareness of the area's recreation opportunities through better marketing and backcountry information.
- CPS will work with regional air charter operators to identify drop-off and pick-up points in the region to facilitate overnight backcountry wilderness recreation support. All landings will be controlled by permit to prevent conflicts with other visitors.

The Icefields

Two-thirds of the park and large adjacent areas of Alaska and northern British Columbia are blanketed by the Icefield Ranges. Kluane's glaciers are the dominant feature of the park and are unmatched in Canada. The Icefields contain Canada's highest mountains including Mt. Logan, the highest, at 5950 metres. Visitors can see a network of massive valley-bound glaciers such as the Steele, Hubbard, Kaskawulsh, Lowell and Donjek. For more adventurous visitors, the St. Elias Mountains provide world-class mountaineering and ski-touring opportunities.

Given the size of this region (over 15,000 sq. km) and the extremely rugged terrain, aircraft access is the only practical mode of access, and, for some visitor groups, the only way to experience the area.

Commercial outfitters offering ski tours and other extended expeditions in the Icefield Ranges are hampered by the necessity to haul equipment in and out after each trip. Industry spokesmen feel that a more flexible approach would enable them to provide more attractive trips for this market group.

The Icefields C.P.S.

- Air support for expeditions into the Icefield Ranges will continue to be allowed subject to the permit system now in use.
- Commercial outfitters making repeat trips will be permitted, on a trial basis, to establish seasonal tentcamps in the Icefield Ranges subject to conditions specified for siting, operation, and removal of such equipment.
- CPS will seek to encourage greater industry support for developing the aircraft sightseeing potential of the Icefield Ranges and will continue to work with the aircraft charter industry to provide this service to a larger portion of the tourism market.
- Commercial and private independent ski touring in the Icefield Ranges will be encouraged.

Trails

The 1980 Park Management Plan identified trails as the "*primary access system for visitor enjoyment and appreciation of Kluane's wilderness*" (CPS, 1980). Trail construction was to be "*primitive in nature*" and was to be limited to areas where open terrain or existing mining tracks could not be used. In consequence, Kluane failed to develop an integrated trail system befitting a renowned highway-accessible wilderness park. The lack of well marked long-distance trails discourages backcountry use. CPS intent is to provide, over several years, development and maintenance funding for an integrated park trail system.

- CPS will develop an integrated trail plan and maintenance standards for Kluane.
- CPS will develop trail guides to complement the safe and responsible use of the backcountry. These guides would be suitable for co-operating association involvement (sales, distribution, reprinting, etc.).

3.5.7 AIR ACCESS

Aircraft use is an effective and sometimes the only means to facilitate access into Kluane. Much of Kluane's scenery is best seen from the air. However, overflights and air support pose some uncertainties about environmental impact, marketability, administration and logistical control.

Overflights can originate from several local airstrips as well as Whitehorse. Operational guidelines (flight paths, altitudes, frequency) will be required. Air support for backcountry opportunities including hiking, mountaineering, ski-touring, rafting and photography is also required but will need careful control and monitoring.

It is CPS intent to facilitate air access in Kluane. Landings will be permitted at selected areas designated by the Superintendent on a permit basis. No landing facilities will be constructed. The park's Wilderness Management Plan and Public Safety Plan will be revised to reflect the increased prominence of this activity.

- CPS will develop aircraft use guidelines.
- CPS will work with regional air operators to encourage their co-operation and compliance with air access provisions.
- CPS will continue to work with Yukon Tourism and air charter operators to build on existing air access marketing initiatives.
- All air access provisions will be subjected to the Environmental Assessment and Review Process.

Kluane Tour Group *C.P.S.*

3.5.8 INTERPRETATION

Kluane has four major interpretation themes used to categorize the stories associated with the park's resources. These are:

- The Icefields
- Man in the St. Elias Mountains
- Life on the Edge of the Icefields
- Origins of the Landscape

The Visitor Activities Program will ensure that there are opportunities for all visitor groups to learn about the four major themes of Kluane and to experience representative resources on a firsthand basis.

3.6 RESOURCE CONSERVATION

The purpose of the resource conservation program for Kluane is to ensure the preservation of the park's natural and cultural resources. The program is structured to meet Kluane's primary management objective, the preservation of the wilderness character of the park. The guiding document for Kluane's resource conservation program is the 1984 Park Conservation Plan. This document will be updated and will continue to guide the resource conservation program in Kluane.

Particular emphasis is placed on the resource conservation program so that it is conducted in a timely fashion and contributes to the implementation of this Park Management Plan. While environmental assessment has shown the revised plan to be acceptable, that assessment is contingent on a funded and implemented resource conservation program. Particular attention will be paid to the following resource management concerns.

Grizzly Bear *C.P.S.*

3.6.1 AQUATIC RESOURCE MANAGEMENT

Kluane's aquatic ecosystems are characterized as cold, with relatively low productivity and in some cases, extreme sensitivity to disturbance. Their integrity cannot be taken for granted. Fishing pressures in the region have increased the value of (and the need for) pristine wilderness lakes as benchmarks for research and management.

CPS will develop an Aquatic Resources Management Plan for Kluane National Park. The intent of this plan will be to guide the long term management and protection of aquatic resources in the park. Specifically the plan will consider the following:

- representative benchmark and special aquatic area identification and preservation;
- water quality monitoring and management;
- the role of fishing in wilderness recreation; and,
- the handling and removal of aquatic biomass, possession and catch limits.

3.6.2 BEAR MANAGEMENT

CPS recognizes the difficulty in managing a wilderness grizzly population while encouraging public use. Some plan proposals have the potential to modify natural grizzly bear behaviour. Unless they are carefully managed, these proposals could create bear-people problems. The intent of Kluane's bear management program is to minimize the chance of bear-people interactions.

- Every effort will be made to deny bears access to human foods and garbage in Kluane. In certain areas of the park, visitors will be required to use bear-proof food storage containers (provided by CPS) while backpacking.
- All efforts will be made to minimize the likelihood of contact between bears and people. Trails and facilities will be located only after adequate research has been conducted to determine associated bear habitat and use.
- Bears often use lands both inside and outside the park. Co-operation between park managers and Government of the Yukon Wildlife Officers will help to ensure the rational management of these bears.
- A further step in protecting park grizzly bears will be taken with the establishment of a formal Grizzly Bear Protection Area (Zone I). Human use and access in this area will be strictly controlled.

3.6.3 SHEEP MOUNTAIN AREA MANAGEMENT

The Sheep Mountain Visitor Centre, adjacent to the Alaska Highway, is presently the most heavily-visited site in the park. Uncontrolled visitor access on the lower slopes of the mountain has created some disturbance for the sheep population. Soil erosion and trampling of the vegetation is also evident. At the same time, CPS recognizes the exceptional opportunity presented by the proximity of this wildlife population for interpretation and visitor enjoyment and is intent on managing visitor use so as to ensure the protection of the sheep and the area.

- CPS will develop controlled access on designated paths to allow visitors to see the Dall's sheep while minimizing disturbance to the site or the animals.
- CPS will develop a Special Preservation Area Management Plan to help ensure the long-term preservation of these animals and their habitat.

3.6.4 PUBLIC SAFETY

CPS has developed and implemented a public safety program for Kluane. This program involves search and rescue plans, training of personnel, public education, maintenance of supplies and equipment, and carrying out operations. These components of Kluane's public safety program will be maintained and up-graded as required.

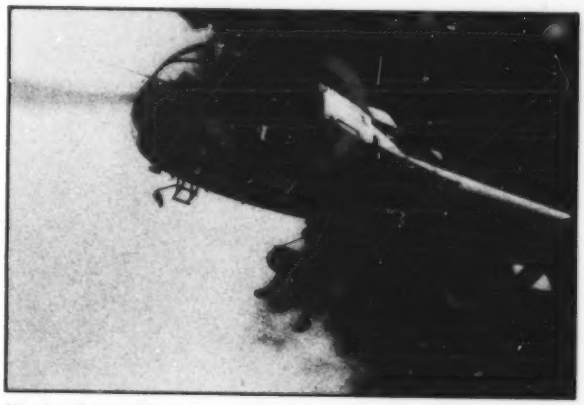

Warden Rescue Training C.P.S.

3.6.5 LAW ENFORCEMENT

CPS responsibilities for enforcement centre on the provisions of the *National Parks Act* and *National Parks Regulations* pertaining to resource conservation and public order. The resource conservation program's provisions for law enforcement helps ensure the protection of the Kluane's natural and cultural resources. An effective program for enforcement will be maintained.

3.7 CULTURAL RESOURCE MANAGEMENT

The mountain landscape of Kluane has awed, sustained, and challenged people for at least 8,000 years. Their experience has left a legacy of culture and material resources that are part of the attraction of the region. The research, protection, and presentation of these aspects of the park are the subject of a program of historical and archaeological research. This plan recommends a multi-year project to tap both the oral tradition

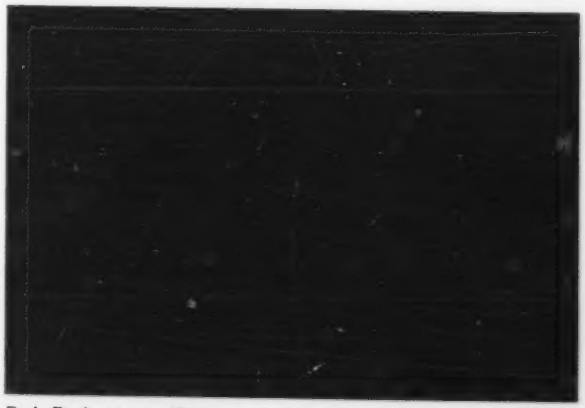

Early Exploration in Kluane C.P.S.

of the region and the archaeological and historical resources pertaining to it. The result will enhance the protection of the cultural resources in the park, encourage additional local participation in the interpretation of Kluane's human history, and provide a richer understanding of the landscape for the visitor.

3.7.1 HISTORICAL RESOURCE MANAGEMENT

- CPS will undertake research on the native history of the park with a special emphasis on the native oral tradition (for historical and archaeological purposes).
- Additional historical research will be undertaken with particular reference to park establishment, mountain climbing, research and exploration in the St. Elias Mountains.
- Following completion of these projects, CPS will assess the need for a general park history manuscript.

3.7.2 ARCHAEOLOGICAL RESOURCE MANAGEMENT

- CPS will continue the archaeological investigation of Kluane in a program of monitoring and site specific research.
- Archaeological investigations will be carried out for areas where visitor activity developments are proposed.
- Archaeological assessments will be integral to the Environmental Assessment and Review Process.

3.8 REGIONAL INTEGRATION

Regional integration is a CPS policy commitment to ensure that the surrounding region is considered in the management and operation of a park. CPS staff are involved in a continuing program of co-operation and liaison with municipal and territorial governments, business and tourism associations and native organizations.

3.8.1 KLUANE REGION TOURISM PLAN

The Government of the Yukon is developing a Kluane Region Tourism Plan. Based on the general concepts of "Tourism 2000", Yukon's tourism strategy for the 1990's, the Kluane region is seen as the key element in tourism along the North Alaska Highway. The Kluane Region Tourism Plan is the mechanism to implement that strategy.

- CPS will work with the Government of the Yukon to advance the complementary planning and development of the Kluane region pursuant to the Kluane Region Tourism Plan.

Tour Bus at Haines Junction C.P.S.

3.8.2 KLUANE REGION LAND USE PLANNING

The Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND), the Government of the Yukon, and the Council for Yukon Indians (CYI) are presently conducting a land use planning program for the Kluane region. While the program excludes lands held under the National Parks Act, close liaison will be maintained with the Planning Commission and the DIAND Land Use Planning Office.

3.8.3 REGIONAL CONSERVATION STRATEGIES

Wildlife often cross park boundaries. Protecting the viability of these species, and ensuring that management actions are compatible with each jurisdiction requires special efforts, frequent communication, and an understanding of jurisdictional responsibilities. Other conservation-related initiatives are also furthered by interagency co-operation.

- CPS will continue to work with territorial government and native authorities for the better management of transboundary wildlife species.
- Co-operation with Alaska and Yukon authorities to further a potential Man and the Biosphere program for special areas such as the Klutlan Glacier and other Kluane Game Sanctuary areas will be maintained.
- Co-operation with United States National Park Service authorities for the joint UNESCO World Heritage Site (Kluane and Wrangell-St. Elias national parks) will be continued.
- Recognition of the Yukon/Canada joint responsibilities with respect to the Alsek River as a Canadian Heritage River will be maintained.

Canadian Heritage Rivers Plaque at Haines Junction C.P.S.

3.9 ENVIRONMENTAL ASSESSMENT AND REVIEW PROCESS

CPS policy requires that all developments, plans and activities occurring on national park lands or using CPS funds be subjected to the Environmental Assessment and Review Process (EARP). The purpose of this process is to assess possible environmental consequences of proposed projects as early as possible. This preliminary screening enables any significant environmental concerns to be raised and dealt with as early as possible.

Overall assessment of the Kluane National Park Reserve Management Plan has not identified any major significant or irreversible environmental impacts. Although some of the proposals do contain aspects that are likely to generate some

environmental impacts or contribute towards a cumulative effect. CPS believes that these impacts can be adequately mitigated so that the overall wilderness aspects of the park, both environmentally and aesthetically, are preserved.

- CPS will ensure that EARP will continue to be integrated into the relevant phases of the Park Management Plan implementation.

Hiking the Cottonwood Trail *C.P.S.*

3.10 SOCIO-ECONOMIC STATEMENT

The socio-economic screening of a management plan describes the present use of a park, estimates potential increases or decreases during the life of the plan, and states whether these changes will have a significant impact on any of the plan proposals. The socio-economic statement also describes the impact the park and its visitors have on the regional economy.

Analysis indicates that plan proposals will not result in extraordinary changes to gross expenditures during the management implementation period. However, plan proposals should help increase the average length of visitor stay in the region with a corresponding increase in visitor expenditures. Estimates show that management plan proposals could increase the regional labour income by roughly $900,000, and over 54 person years of employment.

Canadian Heritage Rivers

Published by authority of
the Minister of the Environment,
and the Minister of Supply
and Services Canada, 1990

Le texte de
ce bulletin d'actualité
est également disponible en
français.

QS-R188-000-BB-A1

Printed on Recycled Paper

Kluane

Réserve du parc national
Résumé du plan de gestion

AVANT-PROPOS

Le plan de gestion révisé de la réserve de parc Kluane traduit l'engagement continu du Service canadien des parcs à préserver l'intégrité écologique de l'un des plus grands parcs du nord du Canada. Je l'entérine avec plaisir.

Le plan de gestion précédent proposait l'aménagement d'une voie d'accès public sur la rive est de la rivière Slims jusqu'au glacier Kaskawulsh. Ce projet a été abandonné pour des raisons d'environnement et de finances. On se propose plutôt d'aménager un réseau d'accès qui coûtera moins cher et nuira moins à l'environnement, dans la vallée des rivières Dezadeash et Alsek. J'ai d'ailleurs rejeté toutes les propositions de construction de nouvelles routes au profit d'un accès contrôlé par la voie des airs et des cours d'eau.

Certaines personnes ont dit craindre que la fréquentation accrue de Kluane ne porte atteinte à son intégrité. Le plan prévoit donc des critères qui permettent d'examiner les initiatives prévues à l'avenir de façon à préserver le caractère sauvage du parc.

La protection et la conservation du patrimoine exigent des travaux de recherche, de surveillance et d'évaluation de l'environnement pour orienter leur gestion. Un programme de recherche assorti d'un ordre de priorité vise donc à réaliser un équilibre entre la fréquentation du parc et la protection rigoureuse de ses ressources.

Conformément à l'esprit et à la lettre des récentes modifications apportées à la Loi sur les parcs nationaux, le programme de planification s'est largement appuyé sur la consultation du public. Les résidents du Yukon ont manifesté un vif intérêt pour l'avenir de Kluane. Je leur en sais gré, et je remercie en particulier ceux et celles qui ont incité des groupes et d'autres particuliers à nous faire part de leur opinion sur l'aménagement du parc.

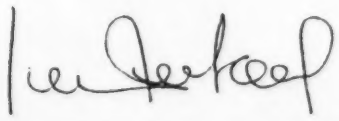

Lucien Bouchard
Ministre de l'Environnement

23 mai 1990

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.0	**INTRODUCTION**	1
1.1	Sommaire	1
2.0	**SITUATION**	1
2.1	Buts et objectifs du parc	1
2.2	Revendications territoriales des autochtones	3
3.0	**DÉCISIONS DU PLAN**	3
3.1	Objectifs de gestion du parc	3
3.2	Développement durable et gestion du caractère sauvage	4
3.3	Direction de la mise en marché	4
3.4	Zonage	4
3.5	Activités, services et installations pour les visiteurs	7
3.5.1	Services de planification de voyages	7
3.5.2	Services en cours de route	7
3.5.3	Services à l'accueil	7
3.5.4	Services au départ	8
3.5.5	Services de vulgarisation	8
3.5.6	Services intérieurs	8
	• Corridor	8
	• Lacs Mush et Bates et vallée du ruisseau Alder	8
	• Lac Kathleen	8
	• Vallées Alsek et Dezadeash	9
	• Vallée de la rivière Slims	9
	• Secteurs des rivières Duke et Donjek	10
	• Champs de glace	10
	• Sentiers	10
3.5.7	Transport aérien	10
3.5.8	Interprétation	11
3.6	Conservation des ressources	11
3.6.1	Gestion des ressources aquatiques	11
3.6.2	Protection des ours	11
3.6.3	Gestion de la région du mont Sheep	12
3.6.4	Sécurité publique	12
3.6.5	Application de la loi	12
3.7	Gestion des ressources culturelles	12
3.7.1	Gestion des ressources historiques	12
3.7.2	Gestion des ressources archéologiques	13
3.8	Intégration régionale	13
3.8.1	Plan touristique pour la région de Kluane	13
3.8.2	Planification de l'utilisation des terres de la région de Kluane	13
3.8.3	Stratégies régionales de conservation	13
3.9	Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement	13
3.10	Énoncé socio-économique	14

1.0 INTRODUCTION

Les plans directeurs guident de façon conceptuelle la gestion, l'opération et l'administration d'un parc national. Ce plan décrit la mission de Kluane au sein du réseau des parcs nationaux et exprime la politique du Service canadien des parcs telle qu'appliquée dans un contexte régional et territorial. Le plan fait suite à des études de marché, à des analyses de ressources et à de nombreuses consultation auprès du public.

1.1 Sommaire

Le plan directeur du parc Kluane a été révisé dans le but de permettre aux visiteurs d'avoir davantage accès à l'arrière-pays de Kluane tout en protégeant le caractère sauvage et naturel du parc.

Le plan directeur révisé reconnaît les besoins des visiteurs de Kluane et tente de les satisfaire en fonction de l'âge, de la motivation, des demandes du marché et des itinéraires. Une nouvelle orientation et une nouvelle image commerciale sont en cours.

C'est surtout dans les régions périphériques du parc que se placent les activités des visiteurs. Les aires de pique-nique, les expositions, l'interprétation, les sentiers de randonnée et les sentiers autoguidés seront augmentés et améliorés.

L'accent est mis sur l'utilisation contrôlée d'aéronefs et de bateaux pour atteindre les secteurs intérieurs du parc et éliminer la construction de nouvelles routes. On propose également d'accroître l'utilisation de ces modes de transport afin de privilégier les activités récréatives en milieu sauvage.

Dans le cadre de la gestion des ressources, on continuera à mettre en oeuvre le plan de conservation du parc, en accordant une attention particulière à la protection des grizzlis et des ressources aquatiques.

Les grandes lignes du plan sont les suivantes:

- Élaboration d'une nouvelle direction de mise en marché pour Kluane qui ferait du parc «la principale région sauvage accessible du Yukon».
- Aménagement d'aires d'utilisation diurne au lac Mush, au col Alsek et au ruisseau Sheep.
- Utilisation accrue d'aéronefs pour le survol des chaînons Icefield.
- Utilisation d'aéronefs pour des activités récréatives en milieu sauvage dans des régions désignées à cet effet telles le glacier Lowell et la vallée Donjek (transport de touristes, approvisionnement).
- Essais et études de faisabilité en vue d'offrir des excursions d'un jour en bateau de Haines Junction au glacier Lowell, organisées par le secteur privé.
- Aménagements pour descentes en radeau d'une journée ou plus sur les rivières Dezadeash et Alsek.
- Attention particulière portée à l'aménagement de panneaux d'approche et d'identification du parc et des expositions le long de la route territoriale.
- Reconnaissance du vaste processus de revendications territoriales des autochtones maintenant en cours entre le Conseil des Indiens du Yukon (CIY), le gouvernement du Yukon et le gouvernement du Canada.

2.0 SITUATION

2.1 Buts et objectifs du parc

Établi en 1972, la réserve du parc national Kluane couvre 22 015 kilomètres carrés dans le sud-ouest du Yukon (figure 1). Situé au centre des champs de glace du chaînon St. Elias, on y retrouve plusieurs glaciers de vallée, des pics sculptés, des lacs de montagnes et des rivières riches en limon. Les glaces, les dépôts glaciaires, les eaux de fonte et l'activité sismique continuent de façonner le parc. Kluane est, au sens géologique, une région jeune et active. Ce pays côtier et sauvage abrite diverses espèces de plantes et d'animaux durant des étés courts et des hivers longs et froids.

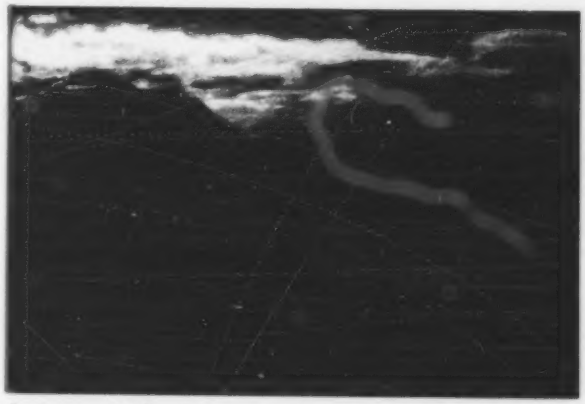

Arrière-pays de Kluane *Service canadien des parcs (S.C.P.)*

La réserve du parc Kluane protège à jamais une région naturelle d'importance nationale qui comprend la région des montagnes côtières du Nord canadien. Le parc comprend des pics et champs de glace des montagnes St. Elias. Les glaciers de vallée tels que le Donjek, Kaskawulsh et Lowell, y prennent naissance et se fondent dans les vallées avoisinantes où l'on retrouve plantes et animaux de toutes sortes. L'épinette blanche abonde en zone montagnarde, on retrouve une grande variété de trembles et peupliers baumiers dans la zone subalpine et une végétation de bruyères dans la zone alpine. Les principaux gros animaux sont le mouton de Dall, le grizzli, la chèvre de montagne et l'orignal. La marmotte, le porc-épic, le lièvre et l'écureuil de l'arctique sont les petits animaux communs du parc.

Mouflon de Dall *S.C.P.*

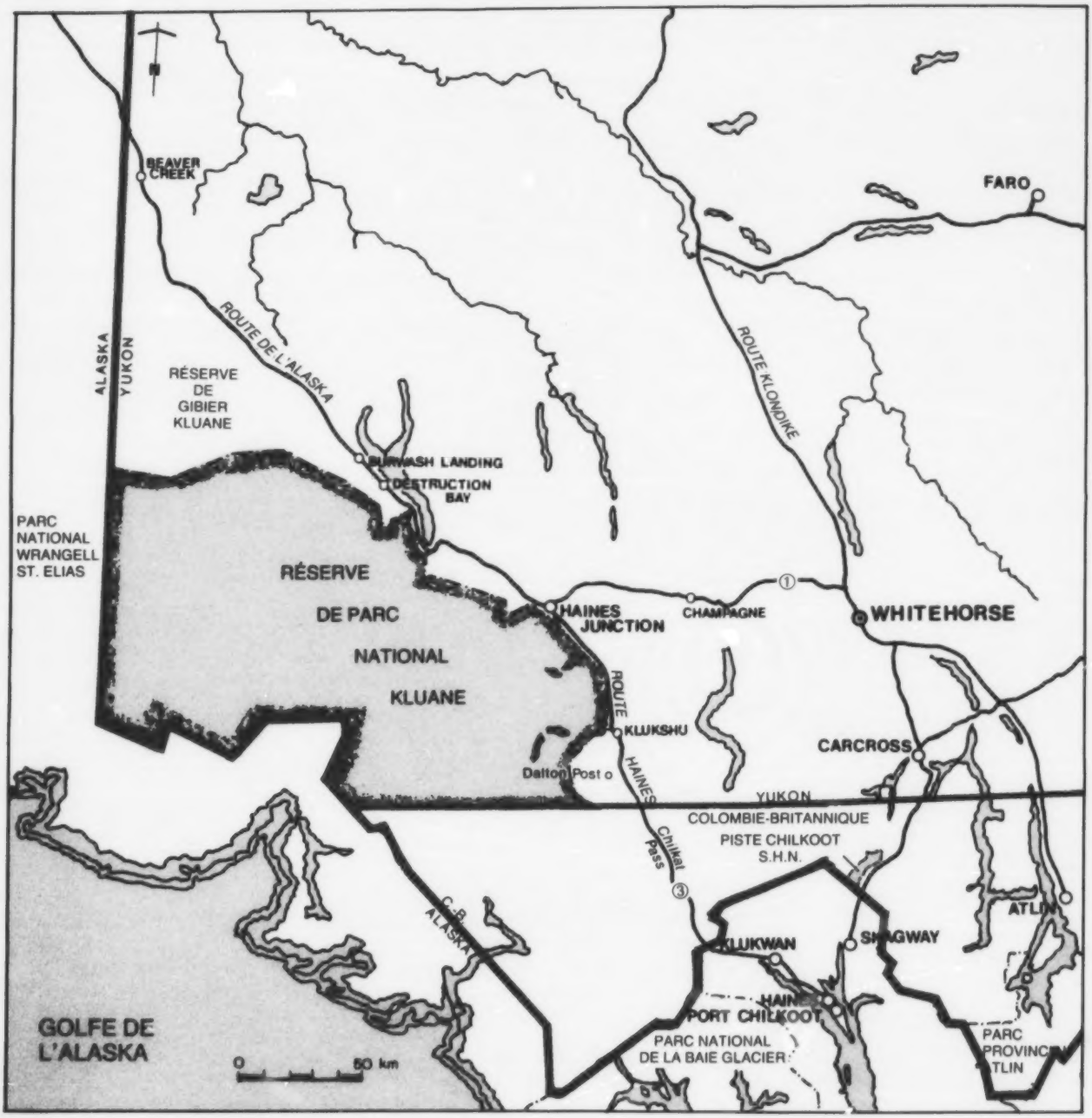

Figure 1. Contexte régional de Kluane.

Des mesures spéciales sont nécessaires à la protection de certains habitats critiques de la faune comme le mouton de Dall, l'ours grizzli, la chèvre de montagne, le saumon kokanee, les plantes rares et les écosystèmes représentatifs. Cet environnement sauvage résulte de processus géologiques complexes influencés par la région tectonique majeure que borde Kluane. La glaciation, principal facteur d'influence, fait que l'on retrouve à Kluane des phénomènes tels que les glaciers de roc et les glaciers surgissants.

L'histoire humaine de Kluane est riche des traditions du peuple tutchone. Historiquement, leurs terres coïncidaient approximativement aux limites actuelles du parc; elles servaient d'arrière-pays culturel, politique et économique aux puissants peuples Chilkat et Tlingit de la côte de l'Alaska. Ce n'est que vers 1900 que l'homme blanc a commencé à jouer un rôle important dans la région de Kluane. Un très grand nombre d'hommes ont emprunté la piste Dalton lors de la ruée vers l'or du Klondike en 1898.

Kluane permet au public de se familiariser avec les richesses naturelles et culturelles de la région et d'en profiter. Les caractéristiques spéciales et leurs thèmes associés peuvent servir à interpréter le parc: le mont Logan, le pic le plus élevé du Canada, les champs de glace St. Elias, les plus grands champs de glace non polaires du monde, la faune et son lien étroit avec le paysage et le caractère sauvage, les plus longs et plus gros glaciers de vallée du Canada, plusieurs exemples classiques de phénomènes glaciaires tels que cirques, moraines, vallées en U et vallées suspendues, des exemples de glacier de roc et de glaciers alpins, des vestiges de l'ère de l'exploitation minière de l'or tel qu'à Bullion Creek.

Le parc favorise l'appréciation et la jouissance de son environnement rigoureux et sauvage, mais d'une beauté sereine. Le visiteur peut faire l'expérience de la beauté et de la rudesse d'un champ de glace, ou être inspiré par le panorama spectaculaire qu'offre le chaînon Kluane. Le parc offrira des expériences récréatives en arrière-pays servant à rehausser son objectif de base, soit le rapprochement entre le visiteur et la nature.

Observation de la faune S.C.P.

Situé aux abords du Wrangell-St.Elias National Park en Alaska, le parc offre une opportunité de co-opération en planification et de développement de programmes de conservation. Le parc encouragera le développement de programmes co-opératifs, de concert avec les agences de gestion des terres du Yukon afin d'assurer une approche complémentaire dans la gestion et la protection des ressources, particulièrement le long des autoroutes Haines et de l'Alaska et dans la réserve faunique Kluane.

2.2 Revendications territoriales des autochtones

Le Conseil des Indiens du Yukon (CIY), représentant les autochtones du Yukon, négocie actuellement le règlement complet des revendications territoriales. Tant que ce règlement ne sera pas atteint, Kluane gardera son statut de «réserve» de parc national, qui donne droit aux autochtones de formuler des revendications relatives aux droits, aux titres de propriété ou à tout autre intérêt dans la région du parc.

Les lois traitant des revendications territoriales ont priorité sur la Loi sur les parcs nationaux. Le Service canadien des parcs n'a aucune juridiction directe sur le règlement de ces revendications. Cependant, il fournit au Bureau des revendications territoriales des autochtones une évaluation des répercussions possibles sur le parc. Par exemple, afin de respecter les termes de l'entente sur les revendications territoriales, les terres revendiquées seraient retranchées du parc. Des membres de la bande indienne Champagne-Aishihik et du conseil tribal Kluane travailleront en étroite collaboration avec le Service canadien des parcs pour élaborer une ébauche d'entente sur le parc national. Parmi les points de cette entente, il y aura des conseils sur la gestion du parc, l'exercice des droits traditionnels, l'emploi et les possibilités économiques.

Lorsque les négociations relatives aux revendications territoriales seront terminées, le Service canadien des parcs modifiera le plan directeur du parc national Kluane pour y ajouter les dispositions du règlement des revendications territoriales.

3.0 DÉCISIONS DU PLAN

3.1 Objectifs de gestion du parc

Les objectifs de gestion du parc fournissent une orientation pour la conservation des ressources, les activités des visiteurs, l'administration et la collaboration régionale. Ils constituent la structure régissant la planification, l'aménagement et la gestion futurs du parc Kluane.

L'opinion publique a appuyé sans équivoque le principal objectif du plan directeur de Kluane de 1980, qui est de *«préserver le caractère sauvage de la réserve de parc national Kluane»*.

Dans cet esprit, on cherchera à atteindre les autres objectifs du parc qui sont les suivants :

- protéger les ressources naturelles et culturelles de Kluane;
- permettre aux processus naturels de se perpétuer sans intervention, sauf pour contrebalancer l'influence de l'homme ou pour protéger des ressources exceptionnelles ou des installations construites par l'homme.
- augmenter le nombre de services d'interprétation et d'information pour donner l'occasion aux visiteurs de tous âges et de toutes capacités d'apprendre à connaître les quatre thèmes principaux du parc;
- mettre sur pied des programmes et des services qui donneront aux visiteurs la possibilité d'avoir un meilleur accès vers l'intérieur du parc et qui assureront, cependant, la conservation du caractère sauvage du parc;
- améliorer les services et les installations le long des routes en bordure du parc, de manière à ce qu'ils soient convenables et pratiques et permettent aux visiteurs qui ne font qu'un court séjour dans le parc d'apprécier davantage les abords de Kluane;
- encourager le secteur privé à créer des installations commerciales d'hébergement touristique et des services connexes en-dehors du parc, le long de la route de l'Alaska et de la route de Haines;

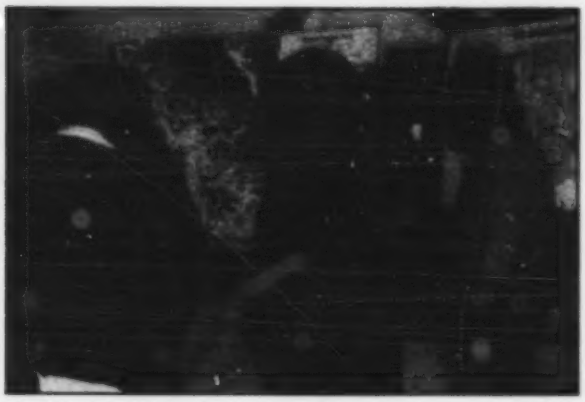

Planification du parc *S C P*

- veiller à ce que la gestion et l'exploitation de la réserve de parc national Kluane soient bien intégrées aux activités et aux intérêts régionaux, tout en étant compatibles avec les autres objectifs de gestion du parc;
- favoriser la participation du public dans la réserve du parc national Kluane par le biais d'activités telles que programmes de bénévolat et associations coopérantes.

3.2 Développement durable et gestion du caractère sauvage

La politique du Service canadien des parcs a pour but d'inclure les principes de développement durable afin de guider le programme fondamental et la gestion des ressources culturelles et naturelles.

Le programme du Service canadien des parcs ainsi que ce plan contribuent au mandat national de la gestion de l'environnement. Ils servent d'alternative aux activités d'exploitation des ressources, d'exemple de protection ultime des terres du Canada, de réserves biologiques et génétiques, de points de repères écologiques, de références culturelles et historiques, tout en favorisant l'inspiration des générations présentes et futures.

Pour l'opinion publique, les propositions de gestion et d'aménagement de Kluane ne doivent pas compromettre l'état naturel du parc. En conséquence, les données recueillies du public ont permis d'élaborer un concept de «gestion soutenue du milieu sauvage» avec un certain nombre de critères. Le Service canadien des parcs utilisera ces critères lors de l'évaluation des propositions ou des plans d'aménagement et de gestion. Le Service canadien des parcs a accepté trois critères.

- **Compatibilité**
  Les mesures de gestion et d'utilisation du parc seront compatibles (favorables et complémentaires) avec la nature sauvage du parc et la fragilité de ses ressources.
- **Vérification**
  Le Service canadien des parc fera en sorte qu'il y ait une vérification continue de certaines activités de gestion et d'utilisation du parc en ce qui concerne les moyens, l'opportunité et la fréquence.
- **Réversibilité**
  Le Service canadien des parcs surveillera les effets de la gestion et de l'utilisation du parc et, au besoin, apportera les modifications requises ou supprimera l'utilisation ou l'installation.

3.3 Direction de la mise en marché

Des études ont montré que la clé pour élaborer une stratégie de mise en marché réussie de Kluane est de souligner la facilité d'accès au parc (Swaine, L. 1987). Le but du programme de commercialisation du parc Kluane est de faire du parc «la principale région récréative accessible à caractère sauvage du Yukon». En réponse à ces observations, le Service canadien des parcs a l'intention de:

- redéfinir l'image commerciale de Kluane, c'est-à-dire passer du caractère sauvage et inaccessible des spectaculaires champs de glace ceinturés des premiers chaînons, à une région montagneuse sauvage et accessible du Yukon. Sa position sur le marché serait simplement d'être la principale région sauvage accessible et protégée au Yukon qui offrirait autant de possibilités de loisirs en milieu naturel que toute autre région;
- faire de Kluane un lieu de destination en autorisant un plus grand accès par voie des airs et par bateau dans le parc; en aménageant des sentiers de plus haute qualité, et en encourageant le secteur privé à exploiter des activités appropriées qui permettraient aux visiteurs de tous âges de visiter l'intérieur du parc;
- améliorer la promotion du parc et l'information diffusée avant l'arrivée au parc; mettre sur pied davantage de possibilités de loisirs et d'interprétation pour les visiteurs dans le corridor routier en bordure du parc et créer de nouvelles possibilités d'accès pour des activités de courte durée. Ces améliorations devraient encourager les visiteurs à demeurer plus longtemps dans la région et à profiter de ces nouvelles possibilités pour apprendre à connaître le parc de façon intime et directe;

Repos sur une piste *S C P*

- travailler avec d'autres organismes régionaux et territoriaux, publics et privés, pour améliorer la situation de Kluane sur le marché.

3.4 Zonage

Le Service canadien des parcs utilise un système de zonage pour les parcs nationaux afin de classer les aires terrestres et marines en fonction du degré de protection dont elles ont besoin et de leur capacité à recevoir les visiteurs. Le système consiste en cinq zones allant de la zone I (préservation spéciale), qui met l'accent sur la préservation spéciale des ressources et ne permet qu'une utilisation restreinte ou même interdit l'utilisation de l'aire en question, à la zone V (zone de services du parc), où sont assurés les services centralisés pour visiteurs, et où l'on trouve les bâtiments réservés à l'administration du parc (figure 2). Il n'y a aucune région classée zone V à Kluane.

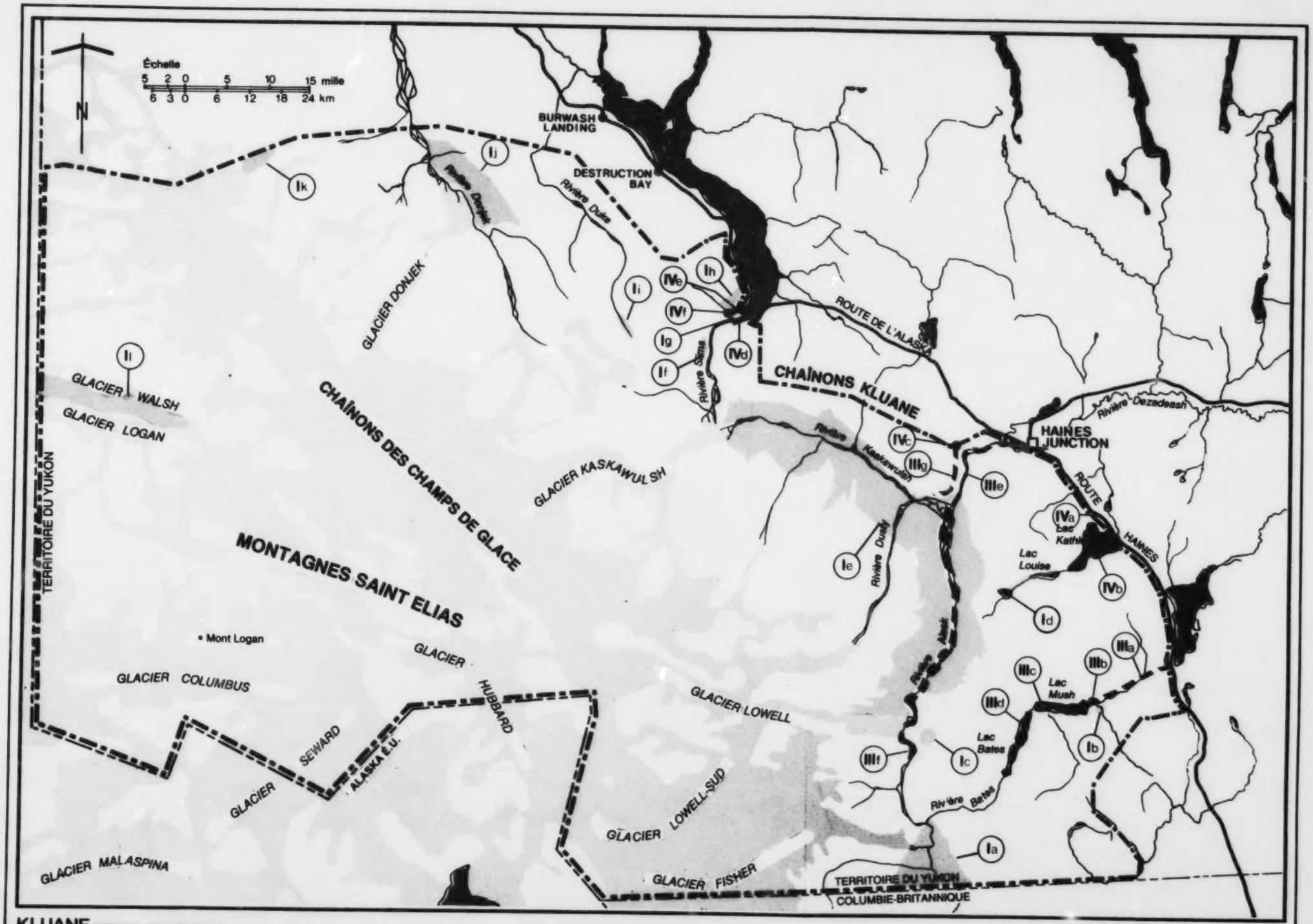

KLUANE *NATIONAL PARK RESERVE*

ZONE I. AIRES DE PRÉSERVATION SPÉCIALE

- Ia. Rivière Alsek inférieure
- Ib. Marais du ruisseau Fraser
- Ic. Mont Goathead
- Id. Lac et Rivière Sockeye
- Ie. Aire de protection du Grizzli Kaskawulsh-Alsek
- If. Dunes du ruisseau Bullion
- Ig. Delta de la Rivière Slims
- Ih. Steppes de loess du mont Sheep
- Ii. Sources de la Rivière Duke
- Ij. Mont Hoge / Vallée Danjek
- Il. Numatak Logan

ZONE II. AIRES À L'ÉTAT SAUVAGE

Toute aire au sein du parc qui n'est pas désignée comme zone I, III ou IV.

ZONE III. ENVIRONNEMENT NATUREL

- IIIa. Route d'accès à Mush/Bates
- IIIb. Aire d'utilisation diurne du lac Mush
- IIIc. Lac Mush
- IIId. Lac Bates
- IIIe. Corridor longeant les Rivières Alsek et Dezadeash jusqu'au pied du glacier Lowell
- IIIf. Aire d'utilisation diurne près du glacier Lowell
- IIIg. Route secondaire au camp Bear

ZONE IV. RÉCRÉATION DE PLEIN AIR

- IVa. Aire d'utilisation diurne du lac Kathleen
- IVb. Lac Kathleen
- IVc. Aire d'utilisation diurne Alsek
- IVd. Route d'accès du ruisseau Vulcan
- IVe. Route d'accès du ruisseau Sheep
- IVf. Aire d'utilisation diurne du ruisseau Sheep

ZONE V. SERVICES DU PARC

Il n'y a pas de zone V à Kluane.

Figure 2. Plan de zonage.

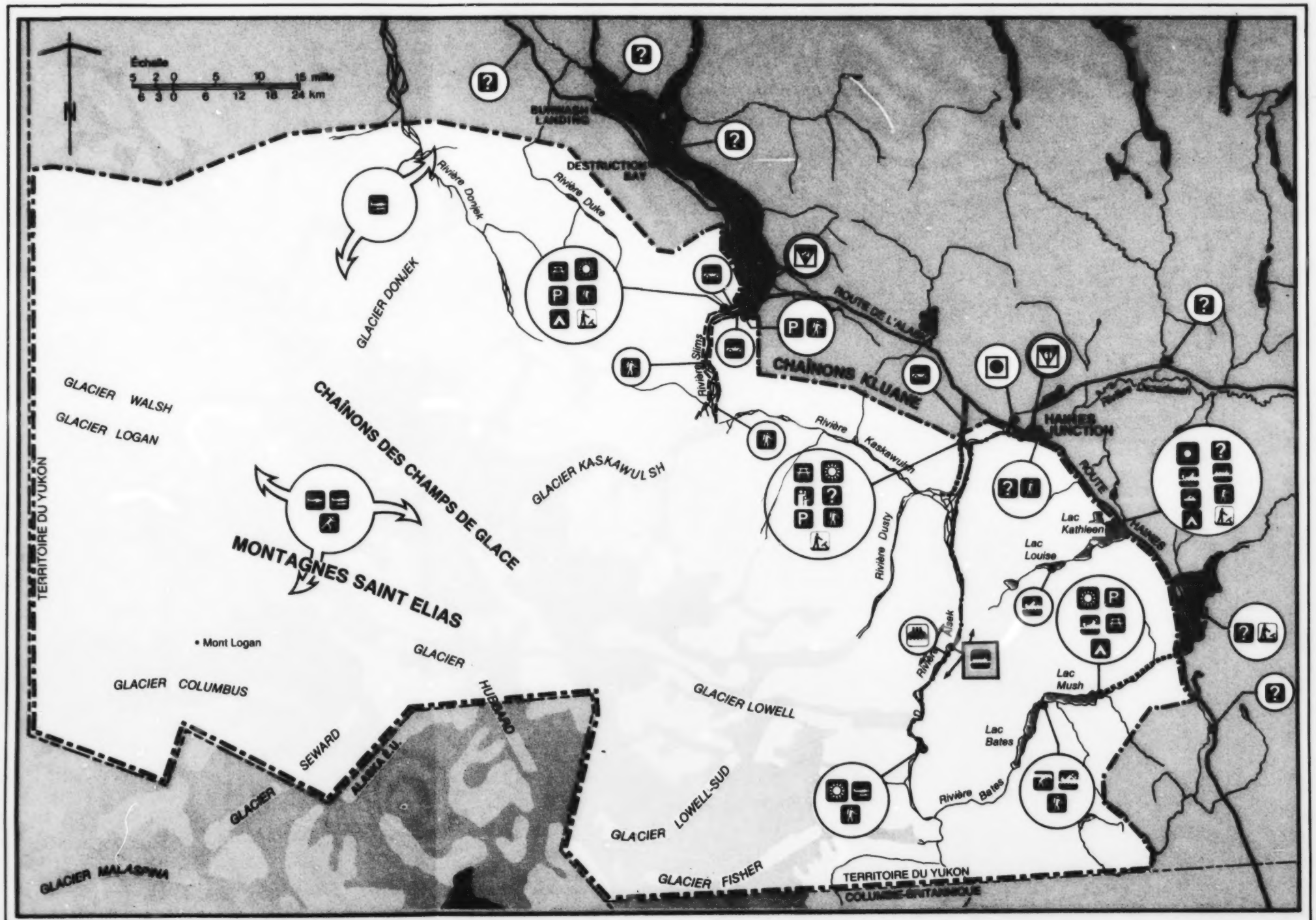

KLUANE *NATIONAL PARK RESERVE*

- Actuel
- Projetée
- À l'essai

- Centre d'acceuil de Haines Junction
- Centre d'acceuil de Sheep Mountain
- Centre des opérations

Actuel — **Projetée**

- Camping
- Aire diurne
- Stationnement
- Aire de pique-nique
- Belvédère
- Exposition sur place/Information
- Promenade d'interprétation
- Piste d'utilisation diurne
- Sentier d'excursion nocturne
- Randonnée de ski
- Canotage
- Portage
- Embarcation à moteur
- Excursion embarcadère
- Randonnée en radeau
- Visit aérienne
- Débarcadère d'aéronefs
- Randonnée en motoneige
- Accès motorisé non-règlementé
- Présente route d'accès
- Amélioration projetée de la route d'accès
- Route de faible élévation (Accès limité)
- Accès nautique projetée (Limité)
- Sentier d'excursion projetée

Figure 3. Propositions de l'ébauche du plan / Propositions

La plus grande partie de Kluane est classée zone de préservation spéciale ou milieu sauvage, ce qui reflète les principaux objectifs du parc.

Le plan de zonage suivant doit servir de guide à la préservation des ressources, la gestion et les activités des visiteurs de Kluane (figure 3).

Treize secteurs ont été classés **zone I** (préservation spéciale) :

- Nunatak de Logan
- Zone alpine du ruisseau Steele
- Mont Hoge et vallée Donjek
- Sources de la rivière Duke
- Dunes du ruisseau Bullion
- Mont Sheep
- Delta de la rivière Slims
- Aire de protection des ours grizzlis des rivières Alsek et Kaskawulsh
- Mont Goatherd
- Cours inférieur de la rivière Alsek
- Lac et rivière Sockeye
- Marécage du ruisseau Fraser
- Site archéologique Airdrop

La zone II (milieu sauvage) est de loin la zone la plus étendue de Kluane, ce qui reflète l'objectif principal de l'utilisation des ressources du parc. Les régions non classées sont automatiquement classées zone II.

La zone III (milieu naturel) désigne des secteurs limités : certaines routes d'accès, ou des zones où la circulation des véhicules est restreinte et contrôlée. La principale caractéristique de cette désignation est l'intention d'y contrôler l'accès et de maintenir un faible taux d'utilisation ou d'assurer la préservation de certaines caractéristiques du parc ou d'une certaine expérience du parc pour les visiteurs. La zone III comprend :

- le chemin existant qui mène au lac Mush, l'aire de pique-nique du lac Mush, le lac Mush et le lac Bates;

Lac Bates S.C.P.

- les rivières Alsek et Dezadeash, à partir des limites du parc jusqu'au pied du glacier Lowell;
- le chemin qui mène au ruisseau Sugden (promenades guidées, point de départ pour la descente en radeau).

La zone IV (loisirs de plein air) permet l'accès avec véhicules non enregistrés vers certaines régions. Les zones de classe IV sont très restreintes et sont principalement situées en bordure du parc. La zone IV comprend :

- le terrain de camping, l'aire de pique-nique et l'accès public du lac Kathleen;
- le lac Kathleen;
- l'aire de pique-nique proposée et l'accès public à la limite du parc au col Alsek;
- la voie d'accès direct et le parc de stationnement au point de départ du sentier à l'est du delta de la rivière Slims;
- le centre d'accueil des visiteurs du mont Sheep, l'exposition, l'accès public au ruisseau Sheep et l'aire de pique-nique prévue à l'entrée du sentier.

3.5 Activités, services et installations pour les visiteurs

L'objectif du programme d'activités pour les visiteurs est de veiller à ce que les services et installations offerts soient compatibles avec les objectifs de gestion du parc.

3.5.1 Services touristiques

La brochure d'information sur le parc, guide général pour les visiteurs éventuels, sera améliorée et remise aux personnes voulant de la documentation sur Kluane. Elle permettra aux visiteurs de mieux préparer leur voyage, leur proposera un choix d'activités dans le parc et les incitera peut-être à prolonger leur séjour dans la région. Le Service canadien des parcs restera en rapport avec d'autres organismes touristiques et continuera à promouvoir des activités de mise en marché conjointes vers des régions semblables.

3.5.2 Services sur place

On continuera de distribuer les publications sur le parc aux «portes d'entrée» de la région de Kluane : Beaver Creek, Haines (Alaska), Watson Lake et Whitehorse. Il est également important d'améliorer les panneaux routiers qui annoncent l'approche du parc. On installera des expositions d'introduction le long des routes à l'est, au nord et au sud du parc pour l'interprétation de Kluane et de la région. On améliorera aussi les panneaux de signalisation et d'identification des limites du parc.

3.5.3 Services d'accueil

Les services d'accueil des visiteurs seront offerts à trois emplacements: à Haines Junction, au mont Sheep et au lac Kathleen.

Le personnel du centre d'accueil de Haines Junction fournira des informations détaillées au public. On trouvera également des renseignements détaillés dans la salle d'interprétation et d'exposition et la présentation d'un diaporama sur le parc. Le bureau d'in-

Centre d'accueil de Haines Junction S.C.P.

formation et le programme d'orientation régionale sur vidéodisques sont des services offerts conjointement par le Yukon et le Canada. On procédera à une étude du centre d'accueil des visiteurs pour évaluer les besoins futurs en matière de services.

Le centre d'accueil des visiteurs du mont Sheep a été refait pour mieux servir les 35 000 visiteurs qui s'y arrêtent chaque été. Une nouvelle salle d'exposition intérieure est en construction.

Au lac Kathleen, les campeurs et les visiteurs de passage disposeront du kiosque d'information, d'un abri-cuisine et d'une série d'expositions.

3.5.4 Services à la sortie

Les services au départ de Kluane seront restreints. Il y aura des panneaux de signalisation le long des routes de sortie et des expositions pour rappeler les thèmes d'interprétation du parc. Les documents d'information permettront aux visiteurs de se renseigner en poursuivant leur voyage après avoir quitté la région de Kluane.

3.5.5 Services de vulgarisation

Tous les visiteurs doivent avoir la possibilité de connaître les thèmes du parc Kluane et d'apprécier ses incomparables ressources naturelles. Le programme d'interprétation du parc comprendra diverses activités visant le Yukon (publications, vidéocassettes et programmes personnalisés) lorsque les ressources le permettront. Afin de mieux faire comprendre son importance aux Canadiens, le parc fera l'objet de promotions, de publicité et de programmes offerts à l'échelle régionale et nationale. Dès que possible, la promotion du parc et des autres attractions touristiques du Yukon se feront conjointement.

3.5.6 Services intérieurs

Les services «intérieurs» sont offerts afin que tous les groupes de visiteurs puissent profiter des activités récréatives appropriées dans un milieu qui leur permet de profiter au maximum de leur visite à Kluane. Les sections suivantes décrivent la mise sur pied de services ou d'installations particuliers pour chaque secteur géographique d'activités (fig. 8).

Corridor

La route bordant le parc Kluane est une des promenades les plus pittoresques que l'on puisse faire en voiture au Yukon. Le corridor routier permet de prendre part à des circuits en autobus, d'admirer le paysage en voiture et de camper pour la nuit. Plusieurs points d'arrêt avec stationnement et expositions sont établis au long de la route afin de permettre de courtes visites.

- Le Service canadien des parcs, en collaboration avec le gouvernement du Yukon, aménagera des aires de stationnement le long des routes, installera des expositions et des panneaux pour faire connaître Kluane et en promouvoir l'interprétation.

Le lac Mush, le lac Bates et la vallée du ruisseau Alder

Avant la création du parc, la vallée du ruisseau Alder permettait d'accéder à deux grands lacs, dans l'intérieur de la région sud, pour y faire du bateau, de la pêche et des randonnées pédestres. Seuls les véhicules capables de traverser à gué pouvaient emprunter la vieille route de mine à une seule voie. Le Service canadien des parcs a l'intention de rétablir une utilisation minimale de la région des lacs Mush et Bates en imposant des conditions et une capacité d'accueil fixe. Le principal contact qu'auront les visiteurs avec l'arrière-pays sera par le biais d'activités nautiques restreintes.

- Le Service canadien des parcs entretiendra la piste à faible circulation qui relie la route de Haines et au lac Mush. Aucun pont ne sera construit.
- Un terrain de camping et une aire de pique-nique non équipés seront aménagés au terminus du lac Mush.

Autoroute de l'Alaska, Haines Junction S C P

- On établira un système d'auto-inscription approprié à la capacité du terrain de camping et de l'aire de pique-nique.
- Le lac Mush sera zoné afin d'autoriser l'usage des bateaux à moteur.
- L'usage de bateaux à moteur sera contrôlé sur le lac Bates afin de favoriser des activités récréatives en milieu sauvage. On devra obtenir un permis d'utilisation du directeur du parc. Le but de l'inscription est d'autoriser l'usage de bateaux à moteur pour le transport uniquement.
- Un réseau de sentiers sera aménagé dans la région des lacs Mush et Bates qui sera ultérieurement relié à la vallée Alsek et au glacier Lowell par le mont Goatherd.
- Le Service canadien des parcs étudiera la possibilité d'installer une entreprise de location de canots sur les lacs Mush et Bates.
- Le zonage du lac Bates sera révisé lorsque le réseau de sentiers sera aménagé, en vue d'éliminer la nécessité d'utiliser les bateaux-navettes.

Lac Kathleen

La région du lac Kathleen continuera d'être aménagée comme le grand centre d'activités nautiques du parc accessible par la route et par les véhicules de plaisance. L'aménagement récréatif sera axé sur les installations pour l'interprétation et les sentiers d'utilisation de jour.

- Le lac Kathleen sera zoné de façon à permettre l'accès des véhicules motorisés, y compris les motoneiges pour favoriser les activités de pêche sur glace.

Pique-nique au lac Kathleen *S C P*

- Le lac Sockeye demeurera zone I (préservation spéciale) et le lac Louise, zone II (milieu sauvage) afin d'appuyer la poursuite des activités de protection des ressources aquatiques.
- Le Service canadien des parcs étudiera la possibilité d'installer une entreprise de location de canots au lac Louise.
- Le Service canadien des parcs aménagera de courtes promenades d'interprétation et des sentiers d'utilisation de jour à l'intention des visiteurs plus âgés et des familles, qui sont les principaux visiteurs.
- Le Service canadien des parcs continuera d'acquérir les chalets privés sur les rives du lac Kathleen à mesure qu'ils sont mis en vente. L'objectif de la direction reste le même, soit l'aménagement des rives pour le public en général.

Vallées Alsek et Dezadeash

Les vallées Alsek et Dezadeash possèdent des caractéristiques que l'on ne trouve pas ailleurs à Kluane, spécialement les caractéristiques géomorphologiques du lac récent Alsek. Un chemin de mine partant de la route de l'Alaska, près du ruisseau Bear, traverse sur trois kilomètres la réserve de la faune de Kluane jusqu'aux limites du parc, puis se prolonge d'environ dix-huit kilomètres vers le ruisseau Sugden. Le SCP a l'intention d'exploiter le potentiel de ce corridor. Il sera possible de faire de la descente en radeau et du bateau sur les rivières Alsek et Dezadeash.

- Le Service canadien des parcs travaillera conjointement avec le gouvernement du Yukon et les résidents de la région pour aménager une route d'accès public, dans la vallée Alsek, à partir de la route de l'Alaska jusqu'aux limites du parc, en traversant la réserve de la faune de Kluane.
- Une aire d'observation et une exposition d'interprétation seront aménagées à l'intérieur des limites du parc à l'intention des voyageurs.
- Le Service canadien des parcs étudiera les possibilités d'exploiter commercialement un service de bateau-navette qui amènerait les visiteurs de l'aire de pique-nique à un point d'observation près du confluent des rivières Kaskawulsh et Dezadeash.
- Le chemin de mine existant sera conservé et zoné afin de permettre la circulation contrôlée de véhicules au-delà de l'aire de pique-nique (zone III, milieu naturel).
- Le Service canadien des parcs étudiera les possibilités (sur les plans technique, logistique, économique et écologique) d'organiser des excursions en bateau sur les rivières Alsek et Dezadeash à partir de Haines Junction jusqu'au glacier Lowell. L'objectif du SCP est de mettre en place un service commercial d'excursions d'une journée jusqu'au glacier Lowell.
- On encouragera la descente en radeau (par des particuliers ou des entreprises commerciales) sur les rivières Alsek et Dezadeash. La collecte des radeaux sera autorisée par obtention d'un permis à un endroit prévu à cet effet, le long de la route du ruisseau Sugden. Des aéronefs pourront atterrir au glacier Lowell pour embarquer les touristes qui effectuent des descentes en radeau de longue durée, ou encore pour des excursions d'une journée ou tout simplement pour faciliter l'accès à l'arrière-pays pour toutes sortes d'activités récréatives. Tous les atterrissages seront contrôlés selon un système de permis.

Glacier Lowell-Rivière Alsek *S C P*

Vallée de la rivière Slims

La vallée de la rivière Slims sur la route de l'Alaska continuera d'être aménagée comme étant la principale voie d'accès par la route pour atteindre le point de départ des sentiers d'excursion et l'aire de pique-nique de la région nord de Kluane.

- Dans le plan directeur du parc de 1980, la rive est de la vallée de la rivière Slims avait été proposée comme emplacement d'une voie d'accès publique au glacier Kaskawulsh. Pour des raisons d'ordre technique, financier et autres, ce projet a été abandonné.
- Le tracé de l'ancienne route de l'Alaska sera maintenu jusqu'en bordure du ruisseau Vulcan, comme voie d'accès public au parc de stationnement du point de départ des sentiers et à l'aire de rassemblement.
- Un sentier sera aménagé vers le glacier Kaskawulsh.
- La protection des ours demeurera une priorité dans toute la région de la vallée Slims. Tous les randonneurs inscrits devront se procurer des récipients alimentaires auprès du Service canadien des parcs, pour éviter d'attirer les ours.

Le versant ouest de la vallée de la rivière Slims, en particulier aux environs du mont Sheep, demeurera le principal centre des installations pour les visiteurs dans la région.

- On aménagera un court sentier d'interprétation au mont Sheep afin de faciliter l'observation des mouflons de Dall tout en évitant de déranger les animaux et leur habitat.
- Le tracé de la route actuelle vers le ruisseau Sheep sera entretenu selon les normes actuelles pour l'accès du grand public.
- On aménagera des installations rudimentaires au point de départ du sentier et à l'aire de pique-nique du ruisseau Sheep.
- Un sentier sera aménagé entre le ruisseau Sheep et le mont Observation.

Secteur des rivières Duke et Donjek

La région des rivières Duke et Donjek offre des possibilités exceptionnelles pour des activités récréatives de longue durée en milieu sauvage. Il n'est pas nécessaire d'aménager des sentiers pour les excursions, car le terrain se prête à la randonnée. C'est ici que les visiteurs peuvent faire l'expérience d'activités récréatives en milieu sauvage de la plus haute qualité. Le plus souvent, le visiteur aura accès à cette région par voie aérienne. Le Service canadien des parcs a l'intention de conserver cette région pour des activités récréatives en milieu sauvage de la plus haute qualité.

- L'aménagement d'installations dans ce secteur ne se justifie pas. Le Service canadien des parcs veut faire connaître davantage les possibilités de loisirs de la région grâce à une meilleure commercialisation et une meilleure information sur l'arrière-pays.
- Le Service canadien des parcs travaillera avec les compagnies de vols nolisés pour déterminer les aires d'embarquement et de débarquement dans la région afin de faciliter l'utilisation de l'arrière-pays. Tous les atterrissages seront contrôlés selon un système de permis d'utilisation afin d'éviter des conflits avec les autres visiteurs.

Champs de glace

Les deux tiers du parc et de vastes régions voisines en Alaska et dans le nord de la Colombie-Britannique sont recouverts par les chaînons Icefield. Les glaciers de Kluane représentent la plus importante caractéristique du parc et, de plus, ils sont uniques au Canada. Les champs de glace se trouvent parmi les plus hautes montagnes du Canada, notamment le mont Logan, le sommet le plus élevé (5 950 mètres). Les visiteurs peuvent admirer un réseau d'énormes glaciers de vallées tels que les glaciers Steele, Hubbard, Kaskawulsh, Lowell et Donjek. Les visiteurs les plus audacieux trouveront au massif St-Elie des conditions idéales pour l'alpinisme et le ski de randonnée.

Vu les dimensions de cette région (plus de 15 000 kilomètres carrés) et le terrain très accidenté, la voie aérienne représente le seul moyen pratique d'y accéder. Pour certains groupes de visiteurs, c'est l'unique moyen de connaître cette région.

Les services commerciaux offrant des excursions de ski et des expéditions de longue durée dans les chaînons Icefield voient leurs activités entravées par la nécessité de transporter le matériel au début et à la fin de chaque excursion. Les porte-paroles de l'industrie croient qu'une approche plus souple leur permettrait d'offrir des voyages plus attrayants à leur clientèle.

- L'usage d'appareils aériens pour des expéditions dans les chaînons Icefield continuera d'être autorisée dans le cadre du système de permis actuellement en vigueur.

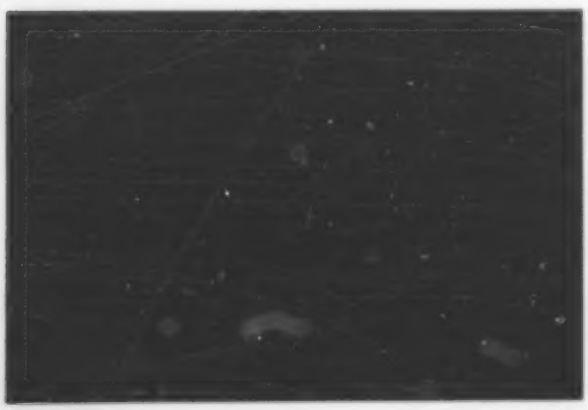

Les champs de glace *S C P*

- Les services et compagnies qui organisent des expéditions régulièrement seront autorisés, provisoirement, à installer des camps de camping saisonniers dans les chaînons Icefield selon des consignes régissant le choix de l'emplacement, l'exploitation et l'évacuation du matériel nécessaire.
- Le Service canadien des parcs aménagera de courtes promenades d'interprétation et des sentiers d'utilisation de jour à l'intention des visiteurs plus âgés et des familles, qui sont les principaux visiteurs.
- Le Service canadien des parcs tentera d'obtenir un soutien accru de la part de l'industrie pour exploiter le potentiel de vols touristiques dans les chaînons Icefield et continuera à travailler avec les compagnies de vols nolisés pour assurer ce service à une plus grande portion du marché touristique.
- On encouragera les particuliers et les entreprises commerciales à organiser des randonnées de ski dans les chaînons Icefield.

Sentiers

Le plan directeur du parc de 1980 a reconnu que les sentiers étaient «le principal moyen d'accès offert aux visiteurs pour découvrir la nature sauvage de Kluane et l'apprécier» (SCP, 1980). L'aménagement des sentiers devait être fait «de façon rudimentaire», et se limiter à des régions où l'on ne pouvait emprunter les terrains découverts ou les chemins de mine existants. Par conséquent, on n'a pas aménagé à Kluane un réseau de sentiers intégrés approprié à la renommée d'un parc au caractère sauvage, accessible par la route. L'absence de longs sentiers proprement balisés ne favorise pas les activités dans l'arrière-pays. Le Service canadien des parcs a l'intention d'attribuer, sur plusieurs années, des fonds pour l'entretien et l'aménagement d'un réseau complet de sentiers dans le parc.

- Le Service canadien des parcs élaborera des normes d'entretien et un plan de sentiers intégrés pour le parc de Kluane.
- Le Service canadien des parcs préparera des guides de sentiers pour assurer une utilisation sécuritaire et responsable de l'arrière-pays. Ces guides pourraient donner lieu à la participation d'associations coopérantes (ventes, distribution, réimpression, etc.).

3.5.7 Transport aérien

La voie aérienne est un moyen pratique, parfois le seul, d'accéder à l'intérieur du parc. Certains paysages de Kluane s'apprécient mieux vus du ciel. Cependant, les vols au dessus du parc et l'appui aérien suscitent certaines questions quant à l'impact sur l'environnement, à la commercialisation et au contrôle administratif et logistique.

Les survols du parc peuvent avoir leur point de départ à plusieurs pistes d'atterrissage locales aussi bien qu'à Whitehorse. Il faudra fournir des lignes directrices opérationnelles concernant notamment les trajectoires de vol, l'altitude et la fréquence. L'usage d'aéronefs sera nécessaire pour le support d'activités dans l'arrière-pays (randonnées, alpinisme, ski, descente en radeau et photographie), cependant ceux-ci feront l'objet d'une surveillance et d'un contrôle attentifs.

Des études montrent que les vols touristiques et l'appui aérien sont très peu utilisés. «Si on reconnaissait le vol touristique comme moyen pratique pour découvrir Kluane, cette activité pourrait être mise en marché plus avantageusement. Les vols pourraient être inclus dans les forfaits avec l'hébergement, la nourriture et les autres activités offertes dans la région de Kluane. Les entreprises qui offrent des vols touristiques en bénéficieraient. Cela pourrait assurer une utilisation plus efficace des services aériens. Actuellement, il est extrêmement difficile d'organiser des vols touristiques occasionnels, même si les exploitants sont disposés à le faire» (Swaine, L., 1987).

Le Service canadien des parcs a l'intention de faciliter l'accès aérien à Kluane. Les atterrissages seront autorisés à des endroits prévus à cet effet par le directeur du parc, et nécessiteront l'obtention d'un permis. Aucune piste d'atterrissage ne sera construite. Le plan de gestion du milieu sauvage du parc et le plan de sécurité publique seront révisés afin qu'ils reflètent l'importance accrue accordée à cette activité.

- Le Service canadien des parcs élaborera des lignes directrices pour l'utilisation des appareils aériens.
- Le Service canadien des parcs collaborera avec les compagnies aériennes régionales afin d'assurer leur coopération et leur respect des consignes sur le transport aérien.
- Le Service canadien des parcs continuera à travailler avec Tourisme Yukon et les compagnies de vols nolisés pour accroître les activités de mise en marché des vols touristiques.
- Toutes les dispositions prises pour le transport aérien seront assujetties au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

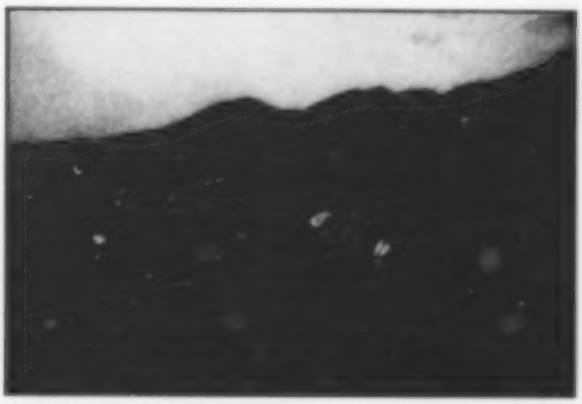

Groupe en tournée de Kluane S.C.P.

3.5.8 Interprétation

L'histoire des ressources du parc se divise en quatre principaux thèmes d'interprétation, qui sont les suivants:

- Les champs de glace
- L'homme dans le massif St-Elie
- La vie en bordure des champs de glace
- La genèse du paysage

Le programme d'activités pour les visiteurs fera en sorte que tous les types de visiteurs aient l'occasion de découvrir les quatre principaux thèmes de Kluane, et d'apprendre à connaître directement les ressources typiques du parc.

3.6 Conservation des ressources

L'objectif du programme de conservation des ressources de Kluane est d'assurer la préservation des ressources naturelles et culturelles du parc. Le programme a été conçu pour répondre au principal objectif de gestion, la préservation du caractère sauvage du parc. La mise en oeuvre du processus de gestion des ressources naturelles a donné lieu à la création d'un plan de conservation du parc (1984). Le document sera révisé et continuera de guider le programme de conservation des ressources à Kluane.

On met particulièrement l'accent sur la mise en oeuvre du plan directeur révisé du parc de manière à ce que le programme de conservation des ressources soit exécuté de façon opportune. Bien que l'évaluation en matière d'environnement ait approuvé le plan

Grizzlis S.C.P.

révisé, cette évaluation dépend du financement et de la réalisation d'un programme de conservation des ressources. De plus, on portera une attention particulière aux préoccupations concernant la gestion des ressources qui sont décrites dans les sections suivantes.

3.6.1 Gestion des ressources aquatiques

Les écosystèmes aquatiques de Kluane ont pour caractéristique d'être froids, d'avoir un faible taux de productivité et dans certains cas, d'être très sensibles aux perturbations. On ne peut pas prendre la stabilité de leur équilibre pour acquis. Les pressions dues à la pêche dans la région ont fait reconnaître la valeur des lacs naturels vierges ainsi que le besoin de les protéger. Ainsi, on les considère comme points de référence pour la recherche et la gestion.

Le Service canadien des parcs élaborera un plan de gestion des ressources aquatiques pour le parc national Kluane. L'objectif de ce plan sera d'orienter la gestion à long terme et d'assurer la préservation des ressources aquatiques du parc. Le plan examinera plus précisément :

- la mise en évidence et la préservation des régions aquatiques particulières et des points de référence;
- la gestion et la surveillance de la qualité des eaux;
- le rôle que la pêche joue dans les activités récréatives en région sauvage;
- le traitement et le déplacement des biomasses aquatiques, la possession et les limites de prises.

3.6.2 Protection des ours

Le Service canadien des parcs admet qu'il est difficile de protéger une population d'ours sauvages tout en encourageant les visiteurs à se rendre dans la région. Certains plans proposés peuvent modifier le comportement naturel des grizzlis. Ces plans pourraient provoquer des confrontations entre les humains et les ours, s'ils sont mal surveillés. L'objectif du programme de protection des

ours de Kluane est de réduire le risque de confrontation entre les humains et les ours.

- Tous les efforts seront entrepris afin d'interdire aux ours l'accès à la nourriture et aux déchets des visiteurs. Dans certaines régions du parc, les visiteurs en excursion devront se procurer des récipients alimentaires spéciaux auprès du Service canadien des parcs.
- Tous les efforts seront faits pour réduire les risques de confrontations entre les humains et les ours. Les sentiers et installations seront aménagés une fois que les recherches appropriées sur les habitudes et les habitats des ours auront été réalisées.
- On trouve certains grizzlis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc. La collaboration entre les dirigeants du parc et les agents du ministère des Ressources naturelles du Yukon permettra d'assurer une protection efficace de ces ours.
- Pour la protection des grizzlis du parc, une zone de préservation spéciale sera aménagée (zone I). Cette mesure permettra de protéger la population des grizzlis des vallées des rivières Alsek et Kaskawulsh. L'accès à cette région et les activités humaines seront rigoureusement contrôlés afin d'éviter toute répercussion importante sur les grizzlis.

3.6.3 Gestion de la région du mont Sheep

Le centre d'accueil des visiteurs du mont Sheep, adjacent à la route de l'Alaska, est actuellement le site le plus visité du parc. Un accès non limité des visiteurs aux premières pentes de la montagne a provoqué quelques perturbations au sein de la population de mouflons. L'érosion du sol et le piétinement de la végétation sont également visibles. Par contre, le Service canadien des parcs reconnaît que pour l'agrément des visiteurs et pour l'interprétation, le site offre des possibilités exceptionnelles du fait de la proximité de la population animale.

- Le Service canadien des parcs mettra sur pied un système d'accès contrôlé sur certains sentiers afin de permettre aux visiteurs d'admirer les mouflons de Dall tout en réduisant les dommages au site et les perturbations pour les animaux.
- Le Service canadien des parcs élaborera un plan de gestion de la zone de préservation spéciale pour assurer la préservation, à long terme, de ces animaux et de leur habitat.

3.6.4 Sécurité du public

Le Service canadien des parcs a élaboré et mis en oeuvre un programme de sécurité publique à Kluane. Ce programme comprend des plans de recherche et de sauvetage, la formation du personnel, l'éducation du public, l'entretien des équipements et de l'approvisionnement et l'exécution d'activités. Les éléments du programme de sécurité publique de Kluane seront maintenus et améliorés selon le besoin.

Pratique de secourisme S.C.P.

3.6.5 Application de la loi

Les responsabilités du Service canadien des parcs en matière d'application de la loi découlent des dispositions de la Loi sur les parcs nationaux et des Règlements des parcs nationaux concernant la conservation des ressources et l'ordre public. Les dispositions concernant l'application de la loi en ce qui concerne le programme de conservation des ressources permettent d'assurer la protection des ressources naturelles et culturelles de Kluane. Un programme efficace d'application de la loi restera en vigueur.

3.7 GESTION DES RESSOURCES CULTURELLES

Depuis au moins 8000 ans, les régions montagneuses de Kluane inspirent un respect mêlé de crainte; elles représentent un défi aux peuples qui y ont récu. Ces peuples ont légué des ressources matérielles et culturelles qui font maintenant partie des attractions de la région. La recherche, la préservation et la présentation de ces aspects du parc font l'objet d'un programme de recherche historique et archéologique. Ce plan recommande un projet échelonné sur plusieurs années, qui exploiterait la tradition orale de la région et les ressources historiques et archéologiques qui s'y rattachent. Il aura pour résultat d'accroître la préservation des ressources culturelles dans le parc, d'encourager une plus grande participation des résidents dans l'interprétation de l'histoire humaine de Kluane et de permettre aux visiteurs d'apprécier davantage le paysage.

Premières explorations de Kluane S.C.P.

3.7.1 Gestion des ressources historiques

- Le Service canadien des parcs entreprendra des recherches sur l'histoire des arborigènes du parc. Elles seront davantage axées vers les traditions orales, pour des fins historiques et archéologiques.
- D'autres recherches historiques seront produites en référence à la création du parc, à l'alpinisme et à la recherche et l'exploration dans les monts St-Elias.
- Lorsque ces recherches seront terminées, le Service canadien des parcs évaluera le besoin de publier un document sur l'histoire générale du parc.

3.7.2 Gestion des ressources archéologiques

Le Service canadien des parcs va continuer de mener des recherches archéologiques au sein d'un programme de surveillance et de recherches associées à des sites spécifiques.

- Les recherches archéologiques seront mises en oeuvre là où des développements pour visiteurs sont proposés.
- Une évaluation archéologique fera partie intégrante du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

3.8 Intégration régionale

L'intégration régionale est une politique du Service canadien des parcs dont le but est de veiller à ce que les régions adjacentes au parc soient prises en considération lors de l'aménagement et de l'exploitation du parc. Le personnel du Service canadien des parcs participe à un programme permanent de collaboration et de liaison avec les organismes municipaux, le gouvernement territorial, les associations touristiques et commerciales ainsi qu'avec les organismes autochtones.

3.8.1 Plan touristique pour la région de Kluane

Le gouvernement du Yukon élabore actuellement un plan touristique pour la région de Kluane. Selon les concepts généraux de «Tourism 2 000», stratégie de promotion du tourisme du Yukon pour les années 90, la région de Kluane est perçue comme un des éléments clés du tourisme, le long de la route de l'Alaska-nord. Le plan est l'outil permettant de mettre en oeuvre cette stratégie.

- Le Service canadien des parcs travaillera de concert avec le gouvernement du Yukon et ses agents territoriaux pour mettre sur pied une approche complémentaire et compatible visant le développement de la région de Kluane selon le Plan touristique de la région de Kluane.

Autobus nolisé à Haines Junction S.C.P.

3.8.2 Planification de l'utilisation des terres de la région de Kluane

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), le gouvernement du Yukon et le conseil des Indiens du Yukon (CIY) élaborent actuellement un programme de planification pour l'utilisation des terres de la région de Kluane. Bien que le programme n'inclue pas les terres relevant de la Loi sur les parcs nationaux, une étroite liaison est maintenue avec la Commission de la planification et le bureau de planification de l'utilisation des terres du MAINC à Whitehorse pour coordonner une approche complémentaire au plan directeur révisé du parc Kluane.

3.8.3 Stratégies régionales de conservation

Les animaux sauvages franchissent souvent les limites du parc. Des efforts spéciaux, de fréquentes communications et une bonne connaissance des sphères d'attributions sont nécessaires pour protéger la vie de ces espèces et pour veiller à ce que les mesures de gestion soient bien compatibles aux attributions respectives. D'autres projets liés à la conservation sont également favorisés par la coopération entre les organismes concernés.

- Le Service canadien des parcs continuera à travailler avec le gouvernement territorial et les organismes autochtones pour une meilleure gestion de la population animale qui franchit les limites du parc.
- On continuera de collaborer avec les autorités de l'Alaska et du Yukon pour favoriser la réalisation d'un programme sur l'homme et la biosphère dans des régions privilégiées telles que le glacier Klutlan et les autres réserves de gibier de Kluane.
- On poursuivra la collaboration avec la direction du Service National des Parcs des États-Unis en ce qui concerne les régions désignées conjointement comme sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (Kluane et les parcs nationaux Wrangell-St. Elias).
- Le Yukon et le Canada continueront d'assumer leurs responsabilités communes à l'égard de la rivière Alsek désignée «rivière du patrimoine canadien».

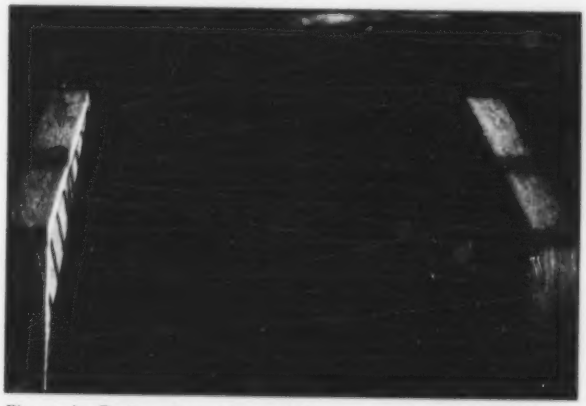

Plaque des Rivières du patrimoine à Haines Junction S.C.P.

3.9 Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

Selon la politique du Service canadien des parcs, tous les aménagements, tous les plans et toutes les activités se produisant sur les terres d'un parc national ou utilisant les fonds du Service canadien des parcs doivent être soumis au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (P.E.E.E.).

L'objectif de ce processus est d'évaluer, dès que possible, les éventuelles conséquences sur l'environnement des projets proposés. Les projets sont évalués au moment de la proposition, à la phase précédant les études et au début de la conception. Cette étude préliminaire permet de soulever toute préoccupation importante sur le plan de l'environnement et d'y trouver une solution aussitôt que possible.

L'évaluation globale du plan directeur de la réserve de parc national Kluane n'a révélé aucune répercussion importante ou irréversible sur l'environnement. Bien que certaines propositions contiennent des éléments qui pourraient avoir des conséquences

sur l'environnement ou à des effets cumulatifs, le Service canadien des parcs croit qu'il est possible d'atténuer ces répercussions pour que l'ensemble du milieu sauvage du parc, tant sur le plan de l'équilibre naturel que de l'esthétique, soit protégé.

- Le service canadien des parcs s'assurera que le P. E. E. E. continue d'être intégré aux étapes applicables du plan directeur de Kluane.

Randonnée sur la piste Cottonwood *S C P*

3.10 Énoncé socio-économiques

L'examen socio-économique d'un plan directeur présente l'utilisation actuelle du parc et l'évaluation des possibilités d'accroissement ou de diminution pour la période où le plan est en vigueur. On peut ainsi décider si ces changements auront un impact significatif sur une des propositions de plan. L'énoncé décrit également l'impact du parc et de ses activités sur l'économie de la région.

La description détaillée de l'examen socio-économique de Kluane se trouve à l'appendice 6. L'analyse indique que les propositions du plan ne provoqueront pas de changements extraordinaires des dépenses brutes pour la période de gestion de la mise en oeuvre. Cependant, les propositions du plan devraient augmenter la durée moyenne du séjour des visiteurs dans la région, et donc accroître leurs dépenses dans la région. Selon une estimation, les propositions du plan directeur pourraient faire augmenter le revenu du travail dans la région d'environ 900 000 $ et créer des emplois représentant plus de 54 années-personnes.